

SEPTIEME LIVRE  
DE MESSIRE LEON BAPTISTE ALBERT  
TRAITANT DE LA DECORATION DES PLACES SAINTES & SACREES.

*Que les murailles, temples & basiliques sont dédiés aux dieux, puis de la région & assiette d'une ville,  
ensemble des beautés principales.*

Chapitre premier.

Je vous ai dit ci-dessus que toute la pratique de bien édifier consiste en certaines régularités, aucunes desquelles conviennent à toutes sortes de bâtiments de quelque qualité qu'ils puissent être comme le plan ou parterre, la couverture & leur semblables, mais aussi en est-il d'autres qui rendent les édifices différents dont j'ai traité jusques ici de leurs parures convenables autant qu'il m'a semblé être besoin, parquoi en mon discours suivant je parlerai de ce qui reste à dire pour continuer mon propos, lequel apportera tant de profit à ceux qui le liront, par espécial aux peintres, curieux imitateurs de la beauté, qu'ils jugeront eux-mêmes qu'aucun d'entre eux ne doit être dégarni de cette partie, considéré que la matière s'en trouvera tant récréative que nul ne se repentira d'en avoir fait la lecture. Toutefois avant de commencer, je veux bien requérir toutes personnes de discrétion, qu'ils ne déprisent mon labeur, pourtant si j'explique ma fantaisie par nouveaux commencements & fins pareilles, car je le fais à raison que les principes de tous arts se déclarent assez par division, dessins & annotations des parties de quoi dépendent tout le sujet. Et comme à faire une statue d'or, d'argent & de cuivre, qu'on veut mêler ensemble, l'un des entrepreneurs s'applique au fait de la température des métaux & l'autre à donner grâce à l'œuvre par accommoder artistement les traits, ainsi je pense quant à moi avoir déjà tellement distribué les particularités de cette science, qu'il y a ordre suffisant pour achever le reste du discours. À cette cause je traiterai plutôt en cet endroit la partie concernante à l'embellissement des édifices, qu'à la fermeté de la grosse maçonnerie. Mais si dirai-je avant la main que toutes ces louanges conviennent tellement entre elles que si l'on désire autre chose en aucune, le demourant en cette là ne se peut guère bien trouver.

Il est donc certains édifices qui sont publics & les autres particuliers, mais tous en général sont sacrés ou profanes, parquoi je traiterai préalablement des publics.

Les antiques faisaient au temps passé leurs murailles ou clôtures de villes avec gra[f. 122]nde & dévoute cérémonie, les dédiant à quelque dieu, à ce qu'il les prenne en sa protection & sauvegarde, car ils n'estimaient pas que par aucune prudence humaine les affaires des mortels se pussent assez bien gouverner, à raison que discorde & violement d'amitié conversent ordinairement entre eux, qui fait ou que par la nonchalance des propres citoyens, ou par l'ambitieuse envie des voisins une ville est toujours en péril comme un navire sur la mer, c'est à savoir exposée aux dangers & prochaine de ruiner. Au moyen de quoi je conjecture qu'iceux antiques disaient entre leurs fictions que Saturne voulant pourvoir aux négoes du monde constituait sur le gouvernement des républiques, certains personnages héroïques ou demi-dieux par la conduite & magnanimité desquels les peuples fussent défendus des incursions de leurs ennemis, voulant par là nous faire entendre qu'il ne suffit pas d'avoir des clôtures de muraille pour nous tenir en assurance, ains que nous avons pour cet effet grand besoin de l'aide & confort des nobles hommes.

Et pour mieux approuver leur dire, ils mettent en fait que Saturne faisait ces distributions ainsi, pour ce qu'on ne baille pas à une bête l'administration d'un troupeau, ains à quelque pasteur entendant bien sa charge & que tout ainsi fallait-il préposer sur les peuples une certaine espèce d'hommes laquelle excéda les communs en toute vertu & prudence. Voilà pourquoi les murs & les forteresses étaient jadis consacrés aux dieux. Toutefois aucuns autres maintiennent que cela fut établi par la providence de Dieu tout puissant & tout bon, qui voulut qu'ainsi que les volontés des particuliers ont leurs inclinations fatales de lui, pareillement les eussent tous peuples de cités.

Ce n'est donc par de merveille si les murailles dans lesquelles s'assemblent & s'entredéfendent les humains furent jadis consacrées aux dieux, & si quand les grands capitaines avaient assiégé quelque ville, faisant leur effort de la prendre pour n'être vus rien perpétrer contre le dieu de la religion, ils avec certains charmes ou invocations sacrées évoquaient les dieux tutélaires, autrement protecteurs de la communauté, à ce que sans les offenser, ils entrassent à main armée outre les clôtures étant commises en leur protection & sauvegarde. Mais qui voudrait douter qu'un temple ne soit saint & sacré, tant pour plusieurs raisons, que singulièrement pour ce que l'on y adore dévotement le créateur qui fait innumérables biens au genre humain ? Piété (certes), laquelle est des principales parties de justice : si que l'on ne saurait nier que ce ne soit un don divin. Mais une autre partie de la dite justice est encore prochaine à cette-ci, voire (à dire le vrai), plus excellente, même plus agréable au seigneur tout puissant qui fait qu'elle est plus que sacrée c'est cette-là dont nous usons envers les autres hommes quand il est question de paix & de tranquillité, ou quand nous voulons que rétribution soit faite à chacun selon ses mérites ou démérites.

À cette cause en quelque lieu que soit édifiée une basilique, nous l'adjugerons toujours à l'effet de religion. N'est-ce rien (à votre avis) que la garde de choses saintes & dignes lesquelles sont dédiées à l'éternité & recommandées à ceux qui viennent après nous ? Cela (si je ne suis déçu) concerne entièrement l'équité & la religion. Au moyen de quoi je veux parler des clôtures de muraille, des temples, de la basilique, & des monuments qu'on y met. Toutefois il me semble que ce ne sera mal fait de dire préalablement & en bref quelques choses qui ne sont à mettre en oubli touchant la structure des villes.

La grande abondance des maisons distribuées & colloquées en lieux commodes [f. 122v°] embellit grandement la région & pourpris de la ville.

Platon voulait que ce pourpris contenu au champ de la situation fût divisé en douze ordres, en chacune desquelles il désirait un temple et moi je veux par-dessus la contribution qu'on y ajoute des carrefours aisés, des sièges à plaider pour les juges subalternes, lieux à tenir munitions, places assez spacieuses pour exercer la jeunesse, même où l'on puisse jouer des jeux, & telles autres commodités requises pourvu que suivant le décret de ce philosophe, le pourpris des murailles soit beau de tous côtés par abondance d'édifices.

Or est-ce qu'il y a des villes dont les unes sont grandes & les autres petites, comme châtelainies ou bourgades & de celles-là l'opinion des vieux écrivains était, que les situées en plat pays ne se jugeaient guères antiques & à cette cause n'avaient pas grande renommée, chose qui venait (disaient-ils) pour avoir été bâties longtemps après le Déluge. Ce nonobstant je suis d'avis que les situations en pleines campagnes & ouvertes, sont plus propices qu'autrement, mais pour les châteaux ou forteresses, les plans âpres & difficiles sont trop plus convenables, voire leur donnent grâce & plus de majesté.

Quant est à moi je requerrais en ce qui concerne les villes, que leurs pleines assiettes s'élevassent doucement en biseau, afin d'être plus nettes & quant est des châteaux, je voudrais que leur pourpris & le parterre d'environ, fut aplanié par la nature, tant pour la facilité des allées & venues, que pour la commodité des édifices.

À ce propos il semble que Cicéro[n] ait voulu préposer l'assiette de Capo[ue], ville du royaume de Naples, à celle-là de Rome à raison qu'icelle de Capo[ue] n'est aucunement empêchée de montagnes ni de vallées, ains toute unie & bien ouverte aux allants & venants.

Alexandre le Grand laissa de bâtir une ville en l'île de Pharo[s], combien que ce fût un lieu bien muni de nature, seulement pour ce qu'il connut que la dite ville n'y eût pu avoir grande étendue. Et à mon jugement, j'estime que la plus excellente beauté qui saurait être en une ville est le grand des habitations.

J'ai lu que Tigrane voulant édifier la ville de Tigranocerta, fit convoquer une grande multitude d'hommes vénérables & riches, afin d'y faire transporter leurs personnes & biens, & à ces fins ordonna par édit, que tous ceux qui n'y voudraient conduire leur fortunes, elles étant d'ailleurs trouvées seraient confisquées à l'uni.

Quand les commodités dessus spécifiées se trouvent en une ville, les voisins s'y viennent d'eux-mêmes très volontiers habiter, comme aussi sont ceux de lointain pays, par espécial quand ils estiment y avoir abondamment & à bon marché toutes les nécessités de la vie, avec la fréquentation de gens de bien. Mais le principal ornement de la ville sera, que les chemins soient biens aisés, les places des marchés amples & spacieuses, la situation bonne de tous les édifices tant publics que particuliers, au long des rues & des ruelles, mêmes le toute fait si conformément & par si bonne disposition que l'on n'y trouve peu ou point à redire, si que chacun ait son usage, dignité & commodité au moyen de la bonne distribution & artifices des ouvrages. Car (à la vérité) si tout n'y va par ordre, il n'y aura rien qui se montre aisé, agréable, ni digne seulement d'être regardé.

Platon a dit en autre endroit, qu'en une République bien constituée & gouvernée, il faut par édit & par loi donner ordre que les délices ou voluptés des gens circonvoisins ne soient apportées entre les citoyens & qu'aucun d'eux au-dessous de l'âge de quarante ans ne voyage en autre côté, même que s'il y vient des étrangers pour apprendre la vertu, quand ils seront avec le temps assez instruits de bonnes disciplines, qu'on les renvoie en leur pays. Et cela disait-il à cause que par la contagion des survenants, les bourgeois oublient de jour en jour la parcimonie, autrement bon ménage de leurs prédécesseurs & commencent à haïr les mœurs antiques qui fait (certes) que les villes en deviennent vicieuses & remplies de toute mauvaistié.

Plutarque aussi raconte que les gouverneurs d'Épidaure connaissant que leurs citadins se dépravaient par la fréquentation des Illyriens, & que par les mauvaises mœurs les nouveautés désordonnées s'excitent dans les villes, pour remédier à cela, ils faisaient élire chacun an parmi toute la multitude populaire, un citoyen homme bien & grave, lequel s'en allait en Illyrie, pour y trafiquer ce que chacun des siens voulait.

Quoi qu'il en soit, tous les hommes sages & entendus sont en opinion qu'on doit sur toutes choses prendre garde à ce que la cité ne se puisse corrompre par la mélange des modes étrangères. Toutefois je ne suis pas d'avis qu'on suive le conseil de ceux qui n'admettent aucune manière de survenants.

Au temps passé régnait entre les Grecs une vieille coutume qui était que si d'aventure aucun peuple non confédéré, mais qui ne fut point ennemi, survenait à main armée en leurs terres, ils ne le recevaient point en la ville, ni aussi par inhospitalité le contraignaient de passer outre, ains assez près de leurs murailles, faisaient dresser une grande étape ou marché de toutes choses vendables, à ce que les étrangers en pussent avoir pour leur argent, s'ils en avaient besoin & par ce moyen les bourgeois étaient hors de suspicion que ces passants leur pussent faire déplaisir.

Je prise fort la façon dont usaient les Carthaginiens, lesquels ne reboutaient du tout les survenants qui voulaient entrer en leur ville & aussi ne permettaient pas que toutes choses leur y fussent communes ains qu'aux habitants, ains avaient sans plus loi d'aller & venir au marché, mais d'entrer aux secrètes parties de la ville comme au lieu des navires & autres équipages pour la guerre, il leur était défendu de seulement y regarder. À l'occasion de quoi nous admonestez de ces choses, partirons comme s'ensuit, l'aire ou parterre d'une ville, c'est à savoir que les survenants n'y auront sans plus leurs retraites séparées, non pourtant incommodes aux citadins, mais ferons que ceux-là mêmes pourront habiter parmi les autres commodément selon l'état & vacation d'un chacun. Et pour dire du bien le bien, il me semble que pour donner plus de grâce à la ville on ne saurait mieux faire que de distribuer diverses boutiques d'artisans en diverses rues, pourvu que ce soit en lieux propices, ains qu'environ le marché où il y aura des changeurs, des peintres, des orfèvres, des épiciers, des couturiers & autres plus louables entre gens mécaniques, mais aux rues détournées & où l'on ne hante guère, il y faudra loger les métiers plus puants comme tanneurs, corroyeurs & semblables, auprès desquels on pourra jeter les fumiers, principalement sur le côté de septentrion, à raison qu'il en vient peu de vent en la ville ou s'il en vient, ils sont si véhéments que plutôt ils dessèchent que d'apporter mauvais air.

Je crois que plusieurs trouveraient fort bon que les personnes nobles fussent [f. 123v<sup>o</sup>] totalement séparées d'avec la tourbe populaire & que d'autres voudraient que tous les quartiers de la ville

fussent tant bien accommodés qu'on trouvât en chacun toutes les choses qui sont nécessaires à l'usage, même qu'il y eût entre les maisons des plus gros, quelques tavernes, boulangeries, pâtisseries, & semblables entremêlées, mais nous discuterons une autre fois cette matière & sans plus dirait pour ce coup, qu'une chose est due à l'utilité & une autre à la dignité afin de suivre ce que j'ai commencé.

*De quelle & combien grande pierre l'on doit faire les murailles de ville,  
& par quels hommes au commencement, furent édifiés les temples*  
Chapitre deuxième.

Les antiques, & par espécial les peuples d'Étrurie estimaient fort pour murailles de ville, la grosse pierre de taille équarrie, chose aussi que soulaient faire les Athéniens qui en construi[s]rent le port de Pirée par la suasion de Thémistocle. Et à la vérité on voit encore des bourgades anciennes tant en Étrurie, Vilumbrie, que Hernie aux Itales, lesquelles sont bâties de pierres merveilleusement grandes, ouvrages (certes) qui me plait à merveilles, à raison que c'est une marque de grand cœur de quoi se décorait l'antiquité sévère & cela donne encore grand ornement aux villes.

Je voudrais s'il était possible que la clôture de muraille fût telle que l'ennemi eût horreur seulement de la regarder, en sorte que se défiant de la pouvoir prendre par force, jamais ne s'amusât à y mettre le siège & si elle est environnée d'un fossé large & profond, croyez que cela lui causera une majesté bien grande, singulièrement si le bord est taillé en glacis ou biseau, si qu'on ne puisse passer dessus.

Tel était (à ce que l'on dit) celui de Babylone qui avait de largeur cinquante coudées royales, & de profondeur plus de cent.

La hauteur & épaisseur de la muraille augmentera de beaucoup la singularité de l'œuvre. Telles à ce que j'en ai lu, les bâtirent Ninus, Sémiramis, Tigrane & plusieurs autres qui ont eu les courages adonnés à magnificence.

J'ai vu dedans les tours, & sur les allées des antiques murailles de Rome, certain pavé peint à belles figures, même les parois encroûtées d'un bien plaisant ouvrage, mais toutes choses ne conviennent pas à toutes villes. Et à dire le vrai, les délicatesses des corniches & des incrustatures ne sont pas propres aux forteresses, ains en lieu d'icelles corniches on y peut bien mettre des grandes pierres un peu plus mignonnement polies que les autres, assises à la règle & au niveau & se rejetantes un petit en dehors, puis quant au reste de la face, en lieu de croute enduite par-dessus, encore que son apparence soit & doive demeurer rude & quasi comme rigoureuse ou menaçant les ennemis, si voudrais-je bien que les panneaux fussent tant proprement joints sur les côtés, & si bien se rapportantes à la ligne & au plomb, que l'on n'y sût apercevoir crevasse, & cela ferons [f. 124] nous facilement par le moyen de la règle dorique, de laquelle Aristote disait qu'il fallait que la loi fût pareille, à raison qu'elle était de plomb & ployante, chose que les Dorien inventèrent pour ce qu'ayant en leur pays des pierres dures & très difficiles à tailler, afin d'épargner la dépense & la peine, ils ne s'amusaient à les équarir toutes d'une mesure, ains les mettaient par ordres tantôt grandes, tantôt petites, ainsi comme chacune pouvait trouver sa place, jugeant que c'eût été trop grand labeur d'essayer l'assiette puis ça, puis là, des pierres équarries. Cela leur fait inventer cette règle qu'ils appliquaient sur un ou plusieurs côtés de pierre crue pour en ôter le superflu & après l'entaient ou joignaient dans un trou entre deux autres, accommodant à cela règle ployante en lieu de ferme, au moyen de quoi, jamais ne faillaient à remplir les lieux vides, ains savaient comment il fallait conjoindre leur matière pour lui donner bonne solidité.

Je voudrais aussi pour plus grande grâce de l'ouvrage, qu'il y eût par dedans œuvre, depuis la muraille jusques aux maisons de la ville & pareillement devant les murailles par dehors, une voie assez ample, dédiée à la liberté publique, laquelle homme, quel qu'il fût, n'empêcha de fosse, paroi, haie, jardin, verger ou autres usurpations semblables, sans être puni, afin que tout chacun s'y pût aller ébattre. Et maintenant je viens aux temples.

Je trouve qu'entre les premiers fondateurs de temples, le bon père Janus fut le premier en Italie & qu'à cette cause les antiques avaient accoutumé en leurs sacrifices de lui faire ordinairement préfaces comme à Dieu. Toutefois il en est d'autres qui tiennent que Jupiter le premier commença les temples en Crète, maintenant Candie, & que pour cette occasion il fut estimé le premier entre les dieux qu'ils adorent.

Aucuns disent qu'au pays des Phéniciens, un nommé Uson fit avant tous les simulacres du feu & du vent, qu'il commanda avoir en grand honneur en certains temples ordonnés par exprès. Encore en est-il qui assurent que Denis, surnommé Bacchus, en allant par les Indes, ou pour lors n'y avait aucunes villes, y en fit faire & les orna de temples où il institua certaines cérémonies de la religion. D'autres disent que ce fut Cécrops, lequel en institua, premièrement en Achaïe à la déesse Opis. Aucuns que les Arcadiens en édifièrent avant tous autres à Jupiter. Mais quelques auteurs témoignent que la déesse Isis, qu'ils nomment inventeresse de lois, pour autant qu'elle étant de la génération des dieux, fit la première, vivre les humains sous certaines lois qu'elle leur établit, bâtit un temple à Jupiter & à Juno[n] ses progéniteurs & y mit aucuns prêtres pour y faire les sacrifices.

Quoiqu'il en soit de tous ces opinions, il n'appert point de quelle forme étaient les temples au temps des premiers fondateurs, mais je me persuade qu'ils furent comme celui du château d'Athènes, ou comme à Rome dedans le Capitole, c'est à savoir couverts de paille ou chaume car tel était encore celui de Rome durant qu'elle était florissante, à quoi l'on connaît le bon ménage de ces prédécesseurs. Mais quand la richesse des rois & autres citoyens eut persuadé à chacun de magnifier soit & sa ville par ampliation des beaux ouvrages, l'on ne trouva honnête que les maisons des dieux ne surmontassent en beauté & louange celles des fragiles mortels, chose qui fit qu'en peu de temps cela monta en telle conséquence, qu'en Rome, même pour lors petite dépensière, le [f. 124v<sup>o</sup>] roi Numa Pompil[ius] employa seulement aux fondements d'un temple quatre mille livres d'argent, acte (certes) que je loue grandement en ce prince, considéré que non seulement il ne fit honneur à la ville, mais aux dieux à qui nous devons toutes choses.

Je sais bien qu'aucuns hommes qui ont été réputés sages parmi certaines nations furent d'avis qu'on ne devait bâtir des temples aux dieux & que cela fut cause que Xerxès en brûla beaucoup en la Grèce, sous couleur de dire que les hommes voulaient clore entre des murailles les dieux à qui toutes choses doivent être ouvertes & auxquels tout le monde sert de temple. Mais je retourne à mon propos.

*De quelle industrie, soin & diligence un temple doit être édifié, puis enrichi de singularités plaisantes, à quels dieux & où l'on en doit faire, & puis de la diverse manière des sacrifices.*

#### Chapitre troisième.

En tout l'art de bâtir il n'y a chose où soit requis plus d'esprit, de soin, d'industrie, & diligence, qu'à bien conduire & décorer un temple, considéré que ce lieu-là bien ordonné, puis embelli ainsi qu'il est requis, apporte le premier & principal ornement à la ville. & dise qui voudra le contraire, car quant à moi je maintiens qu'un temple est la maison des dieux.

À cette cause si nous faisons aux rois & autres grands personnages de beaux palais pour leur demeure, & les décorons de toutes singularités exquisés, que ferons-nous aux immortels qui assistant à nos sacrifices, & que nous désirons recevoir agréablement nos prières? Or soit qu'ils ne fassent estime des choses fragiles & périssables construites par la main des hommes, & qui coûtent beaucoup, encore faut-il que ces contredisants confessent qu'il n'est rien plus beau que pureté, ni qui plus émeuve à la vénération des dieux.

Sans point de doute un temple qui délecte la vue des regardants, & qui ravit leur courage, pour la merveille de la manufacture, ayant bien bonne grâce, incite fort à la dévotion. À cette cause les antiques disaient que les dieux étaient honorés lorsqu'on fréquentait en leurs temples. Et de ma part je voudrais qu'il y eût tant de beauté en la maçonnerie qu'on n'y en sût désirer davantage. Même je serais content qu'il fût si bien paré de tout côté que ceux qui entreraient dedans vinsent

à frémir d'étonnement par voir des choses tant dignes & bien faites, si qu'à grand peine se pussent-ils tenir non seulement de dire, mais de crier tout haut, que le lieu qu'ils contempnent est digne de l'habitation des dieux.

Strabo[n] témoigne que les Milésiens firent jadis un temple, lequel pour son excessive grandeur demeura sans être couvert. Moi je n'approuve point cela.

Les Samiens aussi se glorifiaient d'avoir le plus grand temple en leur ville, que l'ont eût su trouver ailleurs. Et je n'improove point que l'on les fasse tels, qu'à grand peine se puissent-ils augmenter, considéré que la décoration est une chose infinie, & toujours trouve-t-on aux temples, pour petits qu'ils soient, que l'on peut & doit y ajouter quelque chose. Les plus parfaits (à mon [f. 125] avis) sont ceux qu'on ne saurait désirer plus grands à l'équivalent du pourpris de la ville ; mais si leurs couvertures sont excessives, pour certain me déplaisent. Et ce que je désire le plus en leur structure, est que toutes choses qui se présentent à la vue y soient de si bonne grâce qu'on puisse malaisément juger qui mérite plus de louange, ou l'industrie & les mains des ouvriers, ou la curiosité des citoyens à chercher & fournir les choses rares & singulières, ou faire en sorte qu'on ne sache si elles tendent plus à décoration qu'à fermeté long temps durable.

Certainement en toutes œuvres tant publiques que particulières, & par espécial aux temples, il faut bien prendre garde que ces points y soient observés au doigt & à l'œil (comme on dit) & est bien requis que la matière soit bonne, valable & bien conduite, afin que par sinistres accidents tant de dépense ne périclite en un rien, car l'antiquité n'apporte moins de majesté aux temples que l'ornement de dignité.

Les antiques suivant la discipline des Étruriens [Étrusques] étaient d'opinion que l'on ne devait en toutes places bâtir indifféremment des temples à tous dieux, ains disaient que ceux qui président à la paix, à la chasteté, & aux bons arts, se devaient loger dans le corps de la ville, mais les autres qui nous induisent à voluptés, débats, & boutements de feu, comme Venus, Mars & Vulca[n], veulent être hors des murailles. Quant à Vesta, Jupiter, & Minerve (que Plato[n] disait être protecteurs de la cité) ils les mettaient toujours dans le cœur de la ville en la principale forteresse. Pallas était au milieu des ouvriers, Mercure & Isis au marché parmi les marchands, qui leur sacrifiaient solennellement au mois de mai. Neptune au rivage de la mer, & Janus sur les hautes montagnes. À Esculape les Romains lui firent un temple en l'île du Tibre, à raison qu'ils estimaient les malades (principalement de fièvres chaudes) avoir plus besoin d'eau que d'autre chose. Toutefois Plutarque dit qu'aux autres villes la coutume était d'édifier les maisons sacrées à ce dieu hors la ceinture des murailles, pour autant que l'air y est plus sain ; & disaient iceux antiques qu'à ces dieux en particulier convenait faire diversité de temples. Car le Soleil et Bacchus voulaient la forme ronde ; Jupiter (selon Varro[n]) le sien tout découvert, en considération de ce qu'il ouvre les semences de toute chose. Vesta (qu'ils prenaient pour la terre) désirait aussi la maison ronde en forme ovale ; & tous les autres dieux célestes leurs temples relevés plus haut que la superficie de la terre : les infernaux en des cavernes, & les terrestres sur le plan. Au moyen de quoi je présuppose que de là vint l'invention des divers sacrifices, & qu'aucuns arrosaient les autels de sang, les autres offraient du vin & gâteau, & ainsi du reste, car un chacun se délecta de faire tous les jours choses nouvelles. Mais il fut une loi à Rome faite par le roi Numa Pompil[us], publiée après son décès, par laquelle défendait qu'on ne jetât du vin au feu où l'on brûlait les corps des trépassés, & cela était cause que les antiques ne sacrifiaient du vin, mais de lait.

En l'île Hyperborée dans l'océan ou la grand mer, où l'on dit que Latone fut née, la maîtresse ville était consacrée au dieu Apollo[n], à raison de quoi tous les citoyens savaient sonner de la harpe, d'autant qu'il fallait tous les jours faire musique devant sa remembrance.

Je trouve en Théophraste le sophiste que les habitants de l'Isthme soulaient sacrifier un formy à Neptune & au Soleil, & qu'il n'était loisible entre les Égyptiens de présenter aux dieux, dedans les villes, autre chose que des prières ; & pour ce qu'il fallait immoler des brebis ou moutons à Saturne & à Sérapis, leurs temples étaient en la campagne.

Les gens de notre Europe ont partout usurpé les basiliques pour l'usage des sacrifices, à cause même que dès leur première institution la coutume fut de s'y assembler, & que devant le tribunal

de chacune il y avait un autel de grande révérence, à l'entour duquel pouvaient être les grands attentifs aux cérémonies, & le menu peuple sous le portique dans les galeries à se promener, ou faire ses dévotions, comme bon lui semblait, joint aussi que la voix du pontife ou évêque prêchant était mieux entendue dessous un lambris résonnant que sous une voûte de temple. Mais de ceci j'en parlerai en autre endroit.

Or n'est pas impertinent en cet endroit ce qu'aucuns architectes disent, qu'il faut pour Vénus, pour Diane, pour les Muses, pour les Nymphes, & pour les plus douces déesses, faire des temples imitant leur forme féminine, & sentant aucunement la délicatesse de jeune âge ; mais à Hercule, à Mars & aux grands dieux robustes, leurs maisons doivent être bâties de sorte qu'on y ait plus de révérence par la gravité de l'ouvrage qu'elles n'auront de grâce par l'acquisition de vieillesse.

Or en quelque lieu qu'un temple s'édifie, la raison veut qu'il soit célèbre, illustre, & superbe (comme on dit) voire hors la contagion des personnes profanes. Pour laquelle chose faite, lui convient donner devant son front une belle grand'place digne de soi en manière de parquet, close d'une courtine de basse muraille, & pavée de la plus belle pierre que trouver se pourra ; & quand cela règnerait tout alentour, ce ne serait que le devoir, car il faut que de toute part il y ait apparence de dignité.

*Des parties du temple, de sa forme & figure, ensemble des chapelles qui y servent pour tribunaux, ou sièges & parquets judiciaux, & de leur convenable assiette.*

#### Chapitre quatrième.

Les parties d'un temple sont le portique, & la nef intérieure, qui diffèrent beaucoup entre elles. Car il se voit des temples ronds, des carrés, & d'autres à plusieurs faces. Or voit-on par les choses qu'ordinairement nous produit la nature qu'elle se délecte surtout de la forme ronde. Et qu'ainsi soit voyez le globe de la terre, les étoiles & planètes, les arbres, les animaux, leurs repaires, & autres telles particularités : toutes ont été faites rondes pour son plaisir. Encore voyons-nous aussi qu'elle se réjouit de la figure hexagone ou à six faces, & cela par les mouches à miel, par les frelons & toutes autres bestioles de leur espèce, car jamais on ne leur vit faire leurs petites cellules ou retraites sinon en manière sexangulaire.

Nous ferons donc une aire ronde par la pratique du compas ou cordeau, & si elle doit être quadrangulaire, nous suivrons l'usage des antiques, aucuns desquels la faisaient pour tous temples une fois & demie plus longue que large ; mais d'autres se contentaient d'une tierce partie, & quelques-uns voulaient que la longueur fût deux fois aussi grande que la largeur.

[f. 126]

En ces aires carrées il y aura une merveilleuse difformité, si tous les angles ne se rapportent également les uns aux autres.

[Figure]

Les anciens ouvriers donnaient parfois aux plans de leur besogne six, huit, ou dix angles, comme bon leur semblait ; mais quand ils font ainsi, force est que la maçonnerie tienne de la forme ronde. Et à vrai dire, quand on fait premièrement un grand cercle, tous ces angles ou faces en viennent mieux à leur proportion. Car son demi-diamètre divise justement en six le trait de la circonférence. Et si vous tirez des lignes adressantes à ces partitions en passant par-dessus le centre, incontinent se montrera la mode pour bien conduire une aire à douze faces, & là-dessus encore pourrez-vous trouver la voie pour en faire une de quatre ou bien de huit, nonobstant qu'il y a une autre raison assez commode pour désigner cette huitième.

[Figures]

C'est que quand vous aurez tracé un carré équilatéral d'angles tous droits, vous le divisez par deux lignes diagonales, puis mettez l'une des pointes du compas sur l'un des angles du carré, étendant l'autre jusques au centre où les lignes diagonales s'entrecroisent ; lors tournez cette jambe, comme pour en faire une quarte partie de cercle, & ainsi faites des trois angles restants, et la distance qui

sera entre deux lignes courbes sera justement l'une des faces de l'octogone, comme vous pouvez voir figure ci-dessous.

[f. 126v<sup>o</sup>]

[Figure]

Nous ferons aussi l'aire ou plan de dix faces par la voie du rond dont voici la pratique. Divisez-le par deux diamètres croisés, & après partissez en deux lequel des deux que bon vous semblera, puis de ce point tirez une ligne biaisante jusques au bout d'en haut du prochain diamètre ; & de celle susdite ligne si vous en ôtez autant que vaut une quarte partie de tout le diamètre, ce qui en demeurera sera justement la mesure pour faire les dix pans tout à l'entour de la circonférence, comme ce portrait le témoigne.

[Figure]

L'on fait davantage dedans ces temples des tribunaux (ou parquets & sièges judiciaux pour les plaidoyers) à aucuns peu, & aux autres assez. Qu'ainsi soit, aux quadrangulaires l'on n'y en met guère plus d'un ; encore celui-là, au maître chef par-dedans œuvre, chose que l'on fait afin qu'il se présente aux survenants incontinent qu'ils entreront dedans la porte.

Mais si cas est qu'on en veuille poser sur les côtés de la croisée, cela n'aura point mauvaise grâce dessus les plans quadrangulaires, pourvu qu'ils soient deux fois aussi longs comme larges. Toutefois par mon conseil il n'y en aura qu'un de chacun côté ; néanmoins qui voudrait en faire davantage, il faudrait que ce fût en nombre impair.

Aux rondes aires, ou de plusieurs faces, l'on y accomode merveilleusement bien tel nombre de tribunaux que l'on veut, c'est à savoir un en chacune face, ou l'une d'elles vide entre deux pleines ; & si d'aventure la forme est toute ronde, on la peut bien orner ou de six, ou de huit.

Quant aux aires de plusieurs pans, il faut sur toute chose prendre garde que les uns ne soient plus grands que les autres, mais tous égaux, & gardant conformité raisonnable.

Au regard aussi du tribunal, ou il sera rectangulaire, c'est-à-dire carré fait d'angles droits, ou bien en demi rond. Et si cas est qu'il soit unique au maître chef du temple, la plus grande grâce qu'on lui pourrait donner sera de le faire en hémicycle, autrement en arrondissant ; & le plus beau d'après est le quadrangulaire. Mais quand on en veut plusieurs en un bâtiment, les ronds & les carrés entremêlés par ordre l'un après l'autre donnent un singulier contentement à la vue, pourvu qu'ils n'aient point plus de saillie les uns que les autres. Leurs ouvertures pour entrer & sortir se feront en cette manière : si l'on en fait seulement un sur une aire de quatre faces, il faudra diviser la largeur du temple en quatre parts égales, & en donner les deux à ladite ouverture ; mais si l'on se délecte d'avoir plus grand espace, il faudra partir la largeur du temple en six, & en bailler les quatre à icelle ouverture. Ce faisant, les ornements des colonnes, les fenêtrages & autres telles particularités se [f. 127] pourront bien & à droit appliquer en leurs places. Et si d'aventure autour de l'aire on y voulait plusieurs tribunaux, il sera loisible de faire ceux des cotés de même largeur que le principal. Toutefois si cela était en ma disposition, j'aimerais mieux (pour donner plus de majesté à l'ouvrage) icelui principal être d'une douzième partie plus grand que les autres.

Il y a encore ce différent ès aires carrées, que si l'on y bâtit le grand tribunal de tous ses flancs égaux l'un à l'autre, il ne sera que bon ; mais quant aux autres formes de plan il faudra que les lignes tirées de droite à gauche aient double longueur à celles qui retournent en dedans.

La partie solide des murailles, c'est-à-dire les ossements de l'édifice, qui séparent les ouvertures des plusieurs tribunaux, jamais ne doit avoir moins de largeur que la cinquième partie du vide, & aussi n'excéder la tierce, au moins qui ne voudrait les tribunaux petits, car en ce cas on lui pourrait bien donner la moitié.

Sur les plans ronds, si le nombre des tribunaux est de six, il faudra faire que les entre-deux, à savoir les ossements & le solide de la paroi, portent de large la moitié de l'ouverture. Mais s'il est de huit, spécialement aux grands temples, leur mesure sera autant plein comme vide. Et quand le nombre des tribunaux passerait plus en là, celui entre deux de muraille sera bien proportionné d'une tierce partie.

Aucuns peuples suivant encore l'antique façon de faire de nos Étruriens [Étrusques], ne veulent en leur temple des tribunaux sur les côtés, ains seulement de petites cellules ou oratoires ; & qui les voudra faire, voici le moyen de procéder.

Ils prenaient une aire dont ils divisaient la longueur en six, laquelle excédait sa largeur seulement d'une de celles-là ; puis de ces six baillaient les deux à la largeur du portique ou avant-portail du temple, & cela fait, encore divisaient-ils le reste en trois, dont chacune était donnée à la largeur d'une cellule. Davantage ils répartissaient derechef la largeur de ce temple en dix, & en donnaient trois aux chapelles de main droite, puis autant à celles de gauche, & à la voie du milieu ils lui en laissaient quatre. Au chef du temple ils faisaient un tribunal, & pareillement entre les cellules des côtés, tant d'une part que d'autre. Après leurs entre-deux portaient un cinquième du vide ou dedans œuvre des cellules, & ainsi allait leur ouvrage.

[f. 127v<sup>o</sup>]

[Illustration]

[f. 128]

*Des portiques devant les temples, de leurs entrées, ou accès ; ensemble des degrés, ouvertures,  
& intervalles, autrement espaces d'iceux portiques.*

Chapitre cinquième.

Jusques ici nous avons assez parlé des aires ou plans de dedans sur quoi se doivent bâtir les temples ; & à cette heure nous viendrons aux portiques.

Pour un temple carré le portique se pourra bien accommoder au front, & au fond aussi outre le mur rasé, ou bien on lui fera environner tout le pourpris, comme à un cloître. Mais si le cas est qu'on y fasse un tribunal hors œuvre, ledit portique n'y servira de front de ce côté-là ; & jamais ne sera le portique, en ces temples à quatre faces, de plus courte mesure que de toute la largeur du temple, ni aussi moins large que d'une tierce partie de la longueur. Hors ces portiques qui seront aux flancs des temples, les colonnes se tireront hors la muraille de la chapelle d'autant que s'étendra la distance d'entre deux d'elles, mais en fond il sera de toute telle mode que bon vous semblera choisir de celles que nous avons jà dites.

Quant aux temples ronds en perfection, ou nous les environnerons entièrement d'aucun portique, soit nous le mettrons seulement en son front ; & tant à l'un qu'à l'autre la mesure de la largeur se prendra sur les temples carrés. Mais si le portique est en front, jamais ne se fera sinon quadrangulaire, & touchant la longueur elle comprendra autant que la largeur de l'aire du dedans, ou sera moindre seulement d'une huitième part, ou bien d'une quatrième, car jamais elle ne doit être inférieure.

En la loi des Hébreux il était commandé au peuple ce que je vous vais dire. « Ayez votre principale & sacrée cité en lieu opportun & commode. Là, édifiez-y un temple unique, avec un seul autel, le tout de pierre non taillée par main d'homme, mais recueillie comme l'on aura pu, & qu'elle soit la plus blanche & nette que possible sera. L'entrée du temple ne soit par des degrés, à raison qu'une nation d'un même consentement, & adonnée à la profession d'une religion, pourra bien être assez contregardée & défendue par un seul Dieu. »

Au regard de moi, je n'approuve point ni l'une ni l'autre de ces façons de faire, à cause que la première est maintenant contre l'usage & la commodité, principalement des personnes qui visitent souvent les temples, comme font vieilles gens & débiles ; & l'autre est grandement contraire à la majesté d'un temple. Mais touchant ce que j'ai vu en d'aucuns lieux des temples bâtis du temps de nos derniers prédécesseurs, qui avaient un perron devant la porte, où il fallait monter par certain nombre de degrés, & puis, quand on était sur le plan, encore fallait-il par autant de marches dévaler en l'église ; je ne veux pas dire que cela soit mauvais, mais je ne sais pourquoi ils le voulaient ainsi. De ma partie, je désirerais que l'aire du portique, même de tout le temple, fût relevée en motte plus haut assez que le plan de la ville, à raison que cela donne bien grande majesté, & tout ainsi comme en créatures vivantes, la tête, le pied & les autres membres se rapportent à la masse du corps, tout ainsi un édifice, par espécial en un temple, toutes &

chacunes les parties se doivent conformer, voire tenir telle correspondance, que l'une mesurée, laquelle qu'on voudra, toutes autres le puissent facilement être sur celle-là.

[f. 128v°]

Véritablement, j'ai trouvé que la plupart des bons architectes antiques ont toujours pris la hauteur du lutrin sur la largeur du temple, qu'ils divisaient en six parties, et en donnaient l'une à la fauteur d'icelui lutrin. Mais dans les plus grands temples ils lui baillaient une septième, & en très grands le relevaient d'une neuvième.

Le portique, de son naturel, doit avoir la muraille entière & continue d'un côté, & de tous les autres faut qu'il soit percé à jour, de sorte que l'on puisse y entrer & saillir ainsi que l'on voudra. Mais là-dessus faut bien considérer de quelle manière d'ouvertures vous le devez garnir, car il y a certaine assiette de colonnes, laquelle requiert être assez claire, c'est-à-dire porter grand espace entre les deux, & une autre qui se veut montrer plus épaisse et pressée. Mais en ces deux encore y a il de l'à dire, considéré qu'en la plus rare, si vous usez d'un linteau, claveau ou fronteau par dessus les tailloirs des chapiteaux, il sera en danger de se rompre, à cause de la trop grande étendue d'entre les deux supports, & si vous faites des arches mal aisément se pourront-elles asseoir sur les colonnes. D'autre part, si elles sont trop épaisses, le passage, le plaisir de la vue & la lumière s'en trouveront trop empêchés ; au moyen de quoi l'on a trouvé une tierce façon moyenne de faire, belle & singulièrement profitable, vu qu'elle remédie aux fautes de ces deux, même est propre à la commodité, qui la fait estimer sur toutes autres.

Il me semble (sauf meilleur jugement) que nous pouvions être contents de ces trois modes ; mais l'industrie des ouvriers en a encore inventé deux nouvelles, chose que je pense venue de ce que je vais déclarer.

C'est que (par aventure) ces excellents esprits voyant que, pour la grandeur d'une aire, le nombre de colonnes qu'ils avaient ne pouvait pas suffire, force leur fut de changer la médiocrité, pour se retraire à la voie des plus rares. Lors connaissant qu'ils en avaient par trop, bon leur sembla de les asseoir plus serrées ; & de là sont venus (ce crois-je) ces cinq genres d'entrecolonnements que nous pourrions nommer, si bon nous semble, large, étroit, élégant ou de bonne grâce, moyennement large & moyennement étroit. Davantage encore pensé-je qu'il leur advint que ne trouvant toujours des pierres assez longues pour leur affaire, les architectes furent contraints de mettre en leurs ouvrages des colonnes plus petites que le devoir. Mais voyant que cela n'avait la grâce qu'ils eussent bien voulu, raison leur apprit à mettre des piédestaux dessous, afin de les conduire à la hauteur requise, & (certes), par avoir soigneusement contemplé & pris garde aux ouvrages ils trouvèrent évidemment que les colonnes n'étaient guère plaisantes dans les portiques si on ne les levait à certaine hauteur & qu'elles ne fussent de mesure convenable. Or voici de quoi ils nous admonestent appartenant à ces raisons. Faites, disent-ils, les entrecolonnements en nombre impair, & vos colonnes soient pareilles en nombre. Aussi, tenez l'ouverture du milieu répondante de la porte opposée aucunement plus large que les autres ; & quand il faudra que les entrecolonnements soient étroits, faites d'autant les colonnes plus menues ; & au contraire quand il y devra avoir grand espace entre deux, alors servez-vous de plus grosses tiges ; & ce faisant, les grosseurs seront prises sur les intervalles, & ceux-là modérés suivant les diamètres des empiètements. Toutefois, notez que là où il sera besoin d'appliquer des colonnes pressées, les intervalles ou espaces d'entre-deux ne doivent être moins étroits que d'un diamètre & demi par en bas ; & où il les faut tenir larges, il n'en auront point plus de trois et un tiers, mesuré sur la tige partie en huit.

[f. 129]

Si c'est en l'ouvrage élégant ou de bonne grâce, l'entrecolonnement aura deux diamètres & la quartie d'un d'eux. Au moyennement étroit, vous en donnerez deux ; & au moyennement large trois entiers, & quant aux intervalles du milieu répondant aux huisseries (comme dit a été) & gardant leurs ordres, ils seront plus larges que les autres d'une quarte partie d'eux-mêmes. Voilà en somme qu'en disent nos architectes. Mais quant à moi j'ai trouvé en mesurant les bâtiments antiques que ces ouvertures du milieu ne sont en tout endroit faites par une même raison. Et

qu'ainsi soit, aux colonnations larges, jamais aucun des bons ouvriers ne fit cette ouverture d'une quarte partie de plus que l'entrecolonne, ainsi plusieurs ne lui ont donné qu'une douzième par bon & bien prudent avis, d'autant que la filière ou architrave régnant dessus à peine se pourrait garder de cambrer ou de rompre, s'il y avait un si grand vide. D'autres aussi n'ont donné à cette ouverture du milieu, en autres ordres, qu'une sixième, & assez une douzième, principalement en l'ouvrage qui se nomme élégant, ou de bonne grâce.

*Des parties d'une colonne, ensemble des chapiteaux, et de leurs genres*  
Chapitre sixième.

Quand on a mesuré les intervalles, il faut dessus y asseoir les colonnes qui doivent soutenir la couverture. Et (certes) il y a grande différence entre colonnes & pilastres, même encore aux ouvertures, à savoir si elles sont par-dessus recouvertes d'arches ou d'architraves, car sans point de doute lesdites arches & pilastres sont propres aux théâtres, & pareillement aux basiliques icelles arches ne sont pas hors d'estime. Mais en tous les excellents ouvrages de temples, on n'y a point vu jusques à présent portiques autres que travonnés ou planches. Maintenant donc je veux parler des parties de la colonne.

Premièrement il y a le plinthe d'en bas, sur quoi s'assied la base, dedans laquelle se met la tige ; après le chapiteau, plus l'architrave, en qui viennent à poser les bouts des soliveaux armés d'une lisière ou bande plate de moulure ; & encore par-dessus tout cela gît la cornic[h]e, que les aucuns nomment couronne. Or je vais commencer par la déduction des chapiteaux, à cause que ce sont eux qui font le plus varier les colonnes. Toutefois, avant la main, je prie tous ceux qui transcriront ce mien livre qu'ils mettent tout au long les nombres dont en cet endroit je ferai mention, & ne veuillent rien abréger par figures ou caractères, ainsi ne leur soit moleste d'écrire douze, vingt, quarante, & ainsi des autres, non pas xii, xx, xl ou semblables.

La nécessité apprit aux anciens à mettre des chapiteaux sur les colonnes, afin que les tranches des architraves ou sommiers pussent poser dessus, & s'y conjoindre. Mais au commencement c'était un billot de bois carré, difforme, & de mauvaise grâce. Que (si nous voulons croire aux Grecs), les Dorien premiers inventèrent de faire quelque ouvrage à l'entour pour un petit adoucir ce billot, afin que cela eût apparence d'un vase arrondissant couvert d'un couvercle carré. Et parce que de prime face il leur sembla un peu trop court, ils lui firent le col plus long. Tôt après les Ioniens, ayant vu les ouvrages doriques, approuvèrent bien ces vases pour chapiteaux, [f. 129 v°] mais non leur nudité, ni cette adjonction de col, ains en leur place y mirent une écorce d'arbre, laquelle pendait tant d'une part que d'autre, & la retournèrent comme une anse, pour enrichir les côtés de leur vase. Conséquemment les Corinthiens succédèrent, au moins un ouvrier d'entre eux nommé Callimaque, lequel ne fit comme les précédents des vaisseaux évasés, mais se servit d'un esgayé & de bonne hauteur, revêtu de feuilles tout entour, pour autant que cela lui plût, l'ayant ainsi vu sur le sépulcre d'une jeune fille, ou d'aventure était percue une herbe dite acanthe, autrement branc-ursine, laquelle revêtait tout le corps du vaisseau. Trois sortes donc de chapiteaux furent en ce point inventées, & reçues en usage par les bons ouvriers de ce temps-là. Ce nonobstant je trouve que le dorique avait été longtemps auparavant pratiqué entre nos Étrusques, mais je ne m'arrêterai à si peu de chose ; ains sans plus déduirai ces trois, à savoir le dorique, l'ionique, & le corinthien.

Or d'où pourriez-vous estimer que soit procédé le grand nombre des autres chapiteaux de formes différentes qui se voient tous les jours en différents ouvrages ? Quant à moi je suis d'avis qu'il n'est venu sinon des bons esprits qui se sont travaillés pour inventer des nouveautés. Toutefois, quoi qu'ils aient su faire, encore ne s'est trouvée aucune mode que l'on puisse à bon droit estimer autant que celles-là, si ce n'est une que j'ose bien nommer italienne, afin que l'on ne pense que toute la louange d'invention soit due aux étrangers. Sans point de doute cette mode a mêlé avec la joliveté corinthienne les délices ioniques, & en lieu des anses pendantes a mis des volutes ou

cartouches, tellement qu'il s'en est fait une œuvre singulièrement agréable et bien approuvée entre tous.

Mais maintenant pour venir aux colonnes, je dis que, pour leur donner grâce, les architectes ont voulu que sous les chapiteaux doriques fussent mises des tiges portant en leur empiètement une septième partie de toute longueur, les ioniques eussent une neuvième, & les corinthiennes leur huitième en diamètre par en bas.

Sous toutes ces colonnes leur plaisir fut de mettre des bases égales en hauteur, toutefois différentes en moulures. Que vous dirai-je plus ? Tous ces inventeurs ont été dissemblables en ce qui concerne les linéaments des parties, mais quant à la proportion des colonnes, ils sont pour la plupart convenus ensemble, car tant les Doriques, Ioniques, que Corinthiens approuvèrent les traits de colonnes dont nous avons fait mention au livre précédent celui-ci ; & en ce pareillement se sont-ils accordés ensemble (en ensuivant la nature) que les troncs des colonnes fussent tenus plus menus par haut que par bas. D'autres, parce qu'ils entendaient que les choses vues de loin, & (par manière de dire) quasi comme d'un œil lassé, se montrent moindres qu'elles ne sont, ordonnèrent par mûre délibération que les colonnes hautes ne fussent pas si menues par le haut que les plus courtes ; & à cette cause fut le fait que le diamètre de l'empiètement (si la tige doit avoir quinze pieds de longueur) serait parti en douze divisions égales, dont il en faut donner les onze au bout d'en haut, & non point davantage. Mais si elle est de quinze à vingt pieds, il convient partir le diamètre de bas en treize, & en donner les douze au haut. Plus, si elle porte de vingt à trente pieds, ce diamètre de l'empiètement doit avoir xvii parties, & le bout d'amont seize. Après si elle est de trente à quarante pieds, il faudra diviser le diamètre en quinze, & en bailler les treize au bout d'en haut. Outre, si elle monte de quarante à cinquante, le diamètre d'en bas sera parti en huit modules, dont le bout d'en haut en aura sept, & ainsi des autres, car il se faut ranger à ce que tant plus la colonne est longue, plus doit elle être grosse par en haut. Et certes tous les architectes se sont accordés à cela. Toutefois, en mesurant les bâtiments antiques, j'ai trouvé que ces règles n'ont pas toujours été justement observées.

*Des linéaments des colonnes en toutes leurs parties, ensemble des bases, avec leurs moulures, bozels, armlles ou anneaux, frises ou latastres, petits carrés, tailleirs, membres ronds, filets ou petits carrés, nacelles, gueules droites et gueules renversées, que l'on dit en un mot doucines.*

#### Chapitre septième.

Je recommencerai en cet endroit à parler des linéaments des colonnes, & dirai quasi ce que j'en ai dit au livre précédent ; mais ce ne sera pas tout un, ains ma raison se trouvera plus entendue, & plus profitable aux ouvriers.

Je prendrai entre les sortes de colonnes, celle dont les antiques se soulaient plus communément servir en bâtiments publics, & cette-là sera moyenne entre les plus grandes & plus petites, c'est à savoir de trente pieds de haut, dont je diviserai le diamètre du bout d'en bas en neuf parties toutes égales, & en donnerai huit à celui du bout d'en haut : ainsi sera la proportion gardée comme de huit à neuf, que l'on nomme sesquioctave, puis je ferai par égale proportion que le diamètre du rapetissement par en haut se rapportera à celui de bas, qui est (comme dit a été) de huit à neuf, car autant en a la plante. Derechef j'accorderai ce diamètre du bout d'en haut avec celui auquel la tige commence à diminuer, & en ferai une sesquiseptième ; puis je viendrai aux autres linéaments des parties, pour dire en quoi & comment ils diffèrent.

Les moulures de la base sont le plinthe, le bozel & la nacelle. Icelui plinthe est une platine carrée mise en la partie de bas, comme pour soutenir le faix, laquelle je nomme latastre, à raison que de tous côtés elle s'étend en largeur. Les bozels sont ainsi que de gros anneaux de chaîne, sur l'un desquels s'assied ou plante la tige de la colonne, & l'autre pose sur le plinthe. La nacelle est un canal creux mis entre ces bozels, comme serait la concavité d'une poulie.

Maintenant entendez que toute la raison de mesurer les parties a été prise sur le diamètre de l'empiètement de la colonne, & ainsi l'instituèrent les Doriques. Leur plaisir fut de donner de haut

à toute la base la juste moitié du diamètre bas de la colonne. En cette base ils voulurent le latastre ou plinthe large en carré, de mesure telle qu'il portait un diamètre & demi tout entier de l'empiètement ou pour le moins un diamètre et un tiers. Après ils divisèrent la hauteur de la base en trois parties, & en donnèrent l'une à l'épaisseur de ce latastre ou plinthe, & par ainsi toute la hauteur d'icelle base fut triple à l'équipollent du latastre, la hauteur duquel pareillement se rendit triple au respect de toute la base. Après ils divisèrent le reste de la base en quatre, & en donnèrent une au bozel de dessus ; puis encore partirent-ils en deux ce qui demeurait entre icelui bozel & le latastre, autrement plinthe, & en baillèrent l'une au bozel du bas, & le résidu à la nacelle constituée entre deux. Cette nacelle a en les extrémités deux petits carrés comme lisières, à chacun desquels fut donné une septième partie de la largeur à elle assignée, le demeurant est encavé.

[f. 130 v<sup>o</sup>]

[Illustrations]

Or ai-je dit qu'en tout bâtiment quel qu'il soit, l'on doit soigneusement prendre garde à ce que jamais rien ne porte à faux, ainsi que tout ce qu'on met l'un sur l'autre ait correspondance au massif. Et certes il y aura du faux, si le cordeau à plomb mis sur la face de quelque moulure trouve du vide entre lui & les autres choses qui seront au-dessous. Cela fit que les ouvriers antiques voulant caver le creux de la nacelle n'allèrent jamais plus profond que là où devait correspondre le massif de la charge.

Les bozels auront de saillie une moitié avec la huitième partie de leur épais ; & quant à celui de dessous, la circonférence ou rondeur s'étendra des quatre côtés sur les vives arrêtes du latastre le supportant.

Voilà comment les Doriques se gouvernèrent en cet endroit, chose que les Ioniens approuvèrent, mais leur volonté fut de doubler les nacelles & entre deux y mirent des astragales ou anneaux. Par ainsi donc leurs bases eurent de hauteur le demi-diamètre de l'empiètement de la colonne (& divisèrent cette hauteur en quatre, dont ils en donnèrent une à l'épais du latastre) & de large onze quarts en tous sens, au moyen de quoi l'on peut voir que toute la hauteur de leur susdite base portait quatre & la largeur onze. Le reste de cette hauteur, non compris le latastre, ils le divisèrent en sept parties & en donnèrent les deux à l'épaisseur du bozel de bas, puis encore mesurèrent le demeurant de la base en trois, de quoi la tierce de haut fut baillée au bozel de dessus, & les deux au-dessous distribuées tant aux nacelles qu'astragales, qu'ils firent par cette raison, à savoir que l'espace d'entre iceux bozels serait divisé en sept parties, desquelles on en donnerait une à chacun des anneaux, & le reste s'appliquerait par égales portions aux deux nacelles. Puis quant aux saillies des membres ronds, ces Ioniens les observèrent ni plus ni moins que les Doriques ; même en creusant ces nacelles, jamais ne les firent aller plus en profond que la ligne perpendiculaire des parties posant dessus. Vrai est qu'aux petits carrés ils donnèrent à chacun une huitième partie de la largeur de la nacelle. Toutefois encore se trouva-t-il des ouvriers entre eux, lesquels divisèrent la hauteur de la base en seize, non compris en ce le latastre, & en donnèrent quatre au bozel de bas, & trois à celui de dessus, à la nacelle inférieure trois & demi, & autant à la supérieure. Voilà comment les Ioniens se gouvernèrent en cet endroit.

f. 131

[Illustration]

Puis les Corinthiens approuvèrent l'une et l'autre de ces bases, à savoir la dorique & l'ionique, même en mirent ordinairement en leurs ouvrages ; voire, qui plus est, en toutes les particularités des colonnes, ils n'y changèrent sinon le chapiteau.

Aucuns disent que les Éthrusiens [Étrusques] ne faisaient en leurs bases le latastre ou plinthe carré, mais tout rond. Ce nonobstant je n'en trouvai jamais parmi les œuvres des antiques : bien est-il qu'aux temples ronds, principalement aux portiques ou promenoirs qui les environnaient, iceux nos pères avaient accoutumé de faire leurs bases de sorte que les plinthes continuaient à un même niveau, comme s'ils eussent voulu donner à entendre que celui-là devait être un perpétuel

sujet pour tenir les colonnes en leur hauteur égale. Chose que (à mon avis) ils firent parce qu'il leur semblait que les membrures carrées ne convenaient pas bien avec les rondes.

J'ai vu aussi qu'aucuns ont fait les lignes des couvertures ou tailloirs de leurs chapiteaux s'adresser droit au centre étant au cœur du temple ; & (à la vérité) qui en ferait ainsi des bases, par aventure ne serait-il repris, mais cela n'est pas encore en usage.

Ce ne sera sinon bien fait de traiter un peu de la grâce convenable à toutes ces moulures, de quoi les ornements particuliers se font. Elles se nomment en premier lieu la couronne, le tailloir ou tuileau, le bozel ou membre rond, le filet ou petit carré, la nacelle ou le canal, la gueule droite & la gueule renversée, que l'on dit en un mot doucine. Or chacune de ces moulures est un linéament de telle nature qu'il ne se jette aucunement en dehors, mais par diverses façons de faire ; & qu'ainsi soit, le trait de la couronne représenta la lettre latine L, & n'est point autre sorte que le petit carré, sinon qu'elle est plus large. Le tailloir se rejette beaucoup plus en dehors qu'icelle plate-bande.

Quant au bozel j'ai été en doute si je le devais nommer lierre, à raison qu'il s'attache en faisant la saillie, & est la figure de son forget ni plus ni moins qu'un C mis au-dessous la lettre, comme vous pouvez voir <sup>L</sup>C. Le petit carré aussi est pareil à une étroite lisière, & quand ce C se met à rebours dessous la lettre L, ainsi que vous pouvez voir figuré <sup>L</sup>⊃, il fait un canal ou nacelle. Mais s'il advient que sous ce L on applique un S en la mode que je vous montre <sup>L</sup>S, cela se peut dire gueule [f. 131v<sup>o</sup>] droite & gueule renversée, autrement gosier, considéré qu'il a toute la façon d'un gosier d'homme. Mais si on la met dessous L gisante à l'envers en cette sorte <sup>L</sup>≥, cela pour la semblance du ploiement s'appellera onde ou doucine. Davantage les particularités de ces membrures sont ou toutes planes, ou taillées à demi-bosse, car sur la cornic[h]e plate on y met des coquilles, des oiseaux ou des lettres, suivant le plaisir du seigneur de l'ouvrage. Aussi on y fait des dentilles, la raison desquelles est que leur largeur porte justement la moitié de leur hauteur, & le vide d'entre-deux ait deux mesures de la largeur partie en trois. Le rudent ou bozel se fait à ovales, ou bien se recouvre de feuilles. Et si c'est à ovales, aucunes fois sont les œufs tout entiers, & aucunes fois coupés par le bout d'en haut. Sur la lisière ou plate-bande au-dessous on y met des billettes ou colanes comme de perles enfilées. Mais quant à la doucine du tailloir ou couvercle, jamais ne se revêt sinon de feuilles, mais le petit carré se fait toujours tout plain. Voilà certes quelle est la raison pour conjoindre et approprier ces moulures ensembles. Et faut nécessairement que celles qui sont dessus aient toujours plus de saillie que les autres de bas. Aussi est à noter que lesdits petits carrés séparent ces membrures les unes d'avec les autres, & à bien dire leur servent de ligne vive, qui est la forme supérieure de chacune particularité. Même aussi quand on les voit de front, ils adoucissent & distinguent les entretaillures des ouvrages ; parquoi raisonnablement leur est donné en largeur la sixième partie du membre à qui on les adjoint, voire fussent dentilles ou ovales, mais si c'est en doucine, on leur baille volontiers sa troisième partie.

*Des chapiteaux dorique, ionique, corinthien et italique.*

Chapitre huitième.

Je retourne maintenant aux chapiteaux & dis que les Doriens firent le leur aussi haut seulement que la base, laquelle hauteur ils divisèrent en trois parties, dont la première fut donnée au tailloir, la seconde au vase ou balancier, & la tierce à la frise ou gorgerin du chapiteau, étant sous ledit vase. La largeur de ce tailloir eut d'étendue en son carré, le diamètre tout entier avec une sixième partie du demi-diamètre de l'empiètement de la colonne. Les membrures de ce tailloir sont la cimaise, autrement doucine, & la plate-bande, ou latastre. Cette cimaise comprend enfin la moulure qui se fait d'une g[ue]ule droite & d'une renversée, & a de haut deux parties de cinq, en quoi le tailloir est mesuré. Le fond du vase joint aux lignes extrêmes de son couvertoir, & au bas de ce vase il y a trois petits anneaux plats, que l'on appelle armilles ou carcans, dessous lesquels aucuns ouvriers mirent pour ornement un petit col[lier], amortissant contre la frise, ou bien gorge, du chapiteau. Cette moulure, pour bien faire, ne doit avoir plus de hauteur que la

tierce partie de son vase & se doit amortir au diamètre de la gorge, ou encolure, du chapiteau (je dis par où il joint au nu de la colonne), même ne passer l'étendue de ce nu par en haut, car ordinairement cela s'observe en toutes manières de colonnes.

En vérité, par ce que j'ai pu connaître en recherchant les traits des bâtiments antiques, aucuns ouvriers entre autres donnèrent de hauteur au chapiteau dorique le demi-diamètre de sa colonne par en bas, avec une quarte partie davantage, laquelle [f. 132] hauteur après ils divisèrent en onze égalités, dont ils en baillèrent les quatre au tailloir ou couvercle, autant au vase & trois à l'encolure. Puis encore partirent ils ce dit couvercle en deux, pour faire de l'une la cimaise ou doucine & de l'autre la plinthe de dessus. Conséquemment ils vinrent à diviser le vase aussi en deux parties, dont la base fut pour les carcans et col[lier]s environnant le fond, & en celui-là quelques-uns taillèrent des rosaces & les autres des feuilles à plaisir. Voilà comment œuvrèrent les Doriques.

Or venons maintenant au chapiteau ionien. Sa hauteur doit faire égale au demi-diamètre de la colonne par en bas, puis vous la partirez en dix & neuf parties desquelles vous en donnerez trois au couvertoir, quatre à l'écorce, ou plate-bande, d'où procède la volute, six au vaisseau, & puis les six restantes au contournement de la volute, qui se retourne contremont. La largeur de ce couvertoir fait en tout sens pareille au diamètre de l'empiètement de la colonne. La largeur aussi de l'écorce, ou plate-bande, qui prend depuis le front du chapiteau jusques au derrière, sera égale à celle du couvercle, & sa longueur pendra sur les côtés, où elle se tortillera en forme de limace, le nombril ou centre de laquelle étant au côté droit sera distant du gauche son pareil par vingt & deux modules, même sera ce nombril justement entre treize d'iceux à compter depuis le plafond du couvercle jusques au dernier point. Et pour faire cette limace ou volute, vous y procéderez en cette sorte.

Dessus la ligne à plomb, environ le milieu, faites y un petit rond, duquel le demi-diamètre comprenne un module d'étendue. Après marquez un point dessous, autant dessus, & encore deux entre-deux. Cela fait mettez le pied ferme de votre compas sur celui qui est plus haut que le centre & l'autre pied mouvant jusques sous le fond du couvercle, puis tournez contrebas tant que vous arriviez au dernier point des treize, pour faire un demi-cercle justement qui réponde au niveau du centre.

Adonc restreignez le compas & en appliquez le pied ferme droit sur le petit point marqué en fond de l'œil, & le mobile prenne au bout de la ligne ou le grand demi-cercle se sera terminé, puis le tournez en contremont ; & ce faisant par deux demi-ronds impareils vous aurez formé un chantournement de la limace. Adonc continuez ainsi jusques à ce que vous retrouviez la circonférence du petit rond fait au milieu, & vous aurez par bon art ordonné la volute, comme vous pourrez pleinement voir en cette figure suivante.

[f. 132v°]

[Illustration]

*Aux lecteurs.*

*Messeigneurs, j'ai corrigé en cet endroit aussi bien qu'en plusieurs autres, le texte de l'auteur qui était dépravé & corrompu, même par le jugement de mon seigneur Philander, lequel a commenté Vitruve, dont il mérite grande louange & remerciement des studieux d'architecture. & qui voudra faire cette volute ainsi que je l'enseigne, jamais plus ne pourra faillir, & si en aurait aussitôt fait quatre qu'une par une autre voie, voire sans point se départir de sa ligne perpendiculaire, qui est une bien grande aisance, comme chacun par soi pourra connaître en pratiquant cette mienne figure. Ladite ligne perpendiculaire se part en treize, & au septième point se met le centre du compas pour faire l'œil.*

Le bord du vase s'accoutre de manière que depuis l'écorce il se rejette en dehors gardant rondeur, & ait de saillie deux modules sans plus. Mais avisez que l'amortissement se rapporte bien droit au nu de la colonne par en haut. Les ceintures ou doublements des volutes qui se viennent conjoindre aux parties de devant sur les côtés du chapiteau seront toujours plus grosses au commencement qu'au milieu & à la fin. L'épaisseur du premier demi-cercle se prendra sur le bord

du vaisseau, y ajoutant un seul demi-module. Pour l'ornement du couvercle on lui fera une cimaise ou doucine, ayant sa g[ue]ule d'un module & demi, & sera encavée en forme de canal, jusques en profondeur d'un seul demi-module, & la largeur du petit carré l'environnant sera d'une quarte partie de ce canal. Puis au milieu du front, & dessous la nacelle, seront taillés des feuillages & fruits. Aux parties du vase régnautes sur les fronts y aura des ovales, & sous celle-là des billettes. Les rouleaux des côtés seront bien revêtus d'écaillés ou de feuilles. Voilà comme il faut faire le chapiteau ionique.

f. 133

[Illustrations]

[f. 133v<sup>o</sup>]

Mais pour venir à celui de Corinthe, sa hauteur comprend le diamètre tout entier du bout d'en bas de la colonne, & la faut diviser en sept parties égales, dont l'une se doit donner à l'épaisseur du tailloir ou latastre, & les autres six restantes au vaisseau, le fond duquel se rapportera justement au nu de la colonne par en haut, non compris en ce le gorgerin, qui doit avoir tant de saillie que son extrémité se rapporte à la grosseur de la colonne par en bas. La largeur du tailloir doit avoir dix modules d'étendue, dont il faut tailler en biais les cornes de tous les quatre coins, seulement d'un demi-module, qui n'est pas ainsi qu'aux tailloirs des autres chapiteaux, car ceux-là sont formés entièrement de lignes droites. Mais lesdits de Corinthe, dont nous traitons présentement, se cambrent en dedans, de sorte que leur concavité se réduit au bord du vaisseau, qui doit poser sur le nu de la colonne. La cimaise de ce tailloir emporte seulement une tierce partie de son épaisseur, & ses moulures sont semblables à celles du gorgerin que nous mettons au bout d'en haut d'une colonne. La plate-bande & le petit carré ceignent le vaisseau qui est à deux hauteurs de feuillage, en chacun desquels y a huit feuilles, dont celles du premier sont de deux modules en hauteur, & autant portent les secondes. Le reste de la mesure est donné aux vrilles qui sortent hors les gousses de ces feuilles & montent contremont jusques au bord du vase au-dessous du tailloir. Le nombre de ces vrilles est seize, à savoir quatre de chacun côté ou face du chapiteau, où elles s'entortillent de bonne grâce deux à droite & deux à gauche, même se jettent en dehors en façon de volute ou limace, huit sous les cornes du tailloir & huit sous les rosaces. Mais celles-là se joignent, & font ainsi qu'une carto[u]che double. Ces rosaces, dont je viens de parler, semblent sortir du vase & n'excèdent jamais l'épaisseur du tailloir, ainsi les y voit-on de front justement contre les milieux, comme si elles y étaient plaquées. Le bord du vase qui représente une lisière, ou plate-bande, se voit tout à l'entour du rond, si ce n'est où les vrilles le cachent. Toutefois il faut estimer que ce bord est compris en la mesure. Les crépélures des feuillages doivent avoir cinq ou sept doigts de distance de l'un à l'autre, & leurs contournements d'en haut se doivent rejeter en dehors & pendre contrebas d'une demie partie de module. En vérité c'est une belle chose & digne d'être observée, tant en la refente des feuilles de ce chapiteau corinthien qu'en toutes autres entretailures, que les traits soient cavés bien en profond. Et voilà comment se doit conduire l'ouvrage de Corinthe.

f. 134

[Illustrations]

[f. 134v<sup>o</sup>]

[Illustration]

Quant est de nos Italiens, je dis qu'ils ont assemblé en leurs chapiteaux tous les ornements qui se trouvent aux autres, & que la raison de les faire n'est en rien dissemblable à celle de Corinthe, tant en vase, tailloir, feuillages que rosaces. Mais seulement en lieu des vrilles ils mirent sous les quatre cornes du tailloir des anses ayant de saillie deux modules entièrement, & au bord du vase, qui est nu en la mode corinthienne, ils y appliquèrent ornement ionique, duquel sortent des gousses qui entrent & se vont mêler parmi le contournement des vrilles, & à la lisière d'icelui vase faite à ovales, ne plus ne moins qu'une coupe godronnée & des billettes en son petit carré au-dessous.

f. 135

[Illustrations]

[f. 135v<sup>o</sup>]

[Illustration]

Je suis bien assuré que l'on voit beaucoup d'autres sortes de chapiteaux qui sont mêlés des linéaments de ces trois principaux, & dont les particularités sont augmentées ou diminuées, mais ceux-là ne sont point reçus entre les bons architectes. Voilà qui peut suffire pour apprendre à former ces chapiteaux. Si d'aventure je n'avais oublié à vous avertir que c'est l'ordinaire de mettre sur le tailloir de chacun chapiteau une platine carrée, laquelle ne se montre & ne se fait seulement sinon pour soutenir le faîte du sommier ou architrave posant dessus, chose qui se fait afin que ledit chapiteau ait moyen de respirer, sans être tant pressé de si pesante charge, même pour obvier qu'en bâtissant les plus belles & les plus délicates parties de la maçonnerie ne soient en si grand péril d'éclater, comme quand ladite platine n'y serait point.

*De l'architrave qui se met sur les chapiteaux : ensemble des solives, ais, tringles, modillons, tuiles plates, faîtières, cannelures & autres particularités qui s'appliquent sur les colonnes*

Chapitre neuvième.

Étant les chapiteaux posés sur les colonnes, on met l'architrave dessus, puis les solives, les ais & autres telles choses convenantes à faire couverture. Mais en toutes ces particularités les nations sont bien fort différentes, spécialement [f. 136] les Ioniens d'avec les Doriens, & ce néanmoins ils conviennent en aucunes parties. Car quant à l'architrave, ils le font de sorte que jamais son équarrissage d'en bas ne passe le diamètre d'en haut de la colonne, mais bien donnent ils à sa superficie autant de large comme en porte l'empiètement de ladite colonne.

Nous appelons cornic[h]es les parties d'amont qui ont saillie au-dessus de l'architrave, & en celles-là le plaisir des ouvriers antiques fut qu'autant que chacune membrure serait haute, autant eût-elle de forget. Davantage ils voulurent faire ces cornic[h]es penchantes en devant d'une douzième partie de leur mesure, à raison qu'ils avaient trouvé par expérience que si on les tient toutes droites, il semble à la vue affaiblie qu'elles se rejettent en arrière.

Or je requiers encore un coup à ceux qui copieront ce mien livre, voire les en supplie autant qu'il m'est possible, qu'ils écrivent les nombres tout au long & non par abréviatures afin que moins de fautes en ensuivent.

Les Doriens donc firent leur architrave de non moindre hauteur que la moitié du diamètre de la colonne par en bas, & le partirent en trois faces, la plus basse desquelles ils ornèrent de certaines petites tringles, chacune ayant sous soi six fiches pour mieux arrêter les solives, dont les tenons, entrant par mortaises jusques outre la plus haute partie de l'architrave, se venaient ranger à l'encontre d'icelles tringles, & ce faisaient ils afin que ces solives ne pussent rentrer en dedans. Et est à noter que les ouvriers compartirent premièrement toute cette hauteur d'architrave en douze modules, sur quoi devaient être prises toutes les autres mesures ensuivantes. À la première ou plus basse partie ils lui donnèrent quatre modules, six à cette là du milieu, & deux à la plus haute, puis de ces six de celle du milieu, la valeur d'un était donnée à la tringle, & un autre aux fiches de dessous. La longueur de ces tringles portait douze modules, & l'espace étant entre deux d'entre elles en comprenait seulement dix-huit.

Sur les architraves s'asseyaient les solives, dont les fronts coupés en ligne perpendiculaire ou à plomb se jetaient en dehors d'un demi-module en saillie. Leur largeur était correspondante à la hauteur du sommier sur quoi elles posaient & avaient de haut une moitié tout entière plus que ledit sommier, si que cela montait à dix-huit modules. Au front ou face de ces solives se marquaient en ligne perpendiculaire trois entailures également distantes & tracées à l'équerre, dont l'ouverture comprenait un module, & depuis leurs vives arêtes retournant en dedans, cela était rabaissé en biseau jusques à demi-module de chacun côté. L'espace concave entre deux de ces solives (s'il fallait faire l'ouvrage riche) se remplissait de tables également larges, & le milieu de ces solives répondaient justement aux centres des colonnes à elles supposées. Mais (comme nous

avons déjà dit) les bouts d'icelles solives passaient outre la face de muraille d'un demi-module seulement, & lesdites tables plaquées entre deux répondaient à la vive arête de la moulure du sommier qui les soutenait.

En ces tables étaient taillées des têtes de bœuf, des bassins ou telles autres fantaisies, & sur les bouts d'en haut des solives, même sur icelles tables se mettaient des tringles larges de deux modules pour servir des cimaises. Puis cela dépêché, s'appliquait dessus une lisière large de deux modules, en quoi était taillée une doucine. À l'opposite par dedans œuvre se mettait le pavé jusques à la hauteur de trois modules, dont une des parties est faite à ovales, pour représenter (à mon avis) [f. 136v°] les cailloux du pavé, qui éboulent aucunes fois par trop grande redondance de mortier.

Encore par-dessus tout cela y mettaient ils des modillons, aussi larges que les solives, & aussi hauts que le pavé, même répondant pièce pour pièce en ligne à plomb de chacune solive. Mais ils avaient douze modules de saillie, & étaient leurs fronts entaillés en lignes perpendiculaires, garnis de cimaises & g[ue]ules droites, ou canaux, chacune desquelles g[ue]ules portait une moitié et un quart de son modillon. Dedans les plafonds qui se montraient pendant sur iceux modillons, les ouvriers y faisaient des rosaces ou des feuilles de branche ursine, & autres enrichissements à leur plaisir.

Par-dessus lesdits modillons se posait le linteau contenant quatre modules, composé d'une plate-bande, d'une cimaise & d'une doucine, laquelle avait pour sa part un module & demi. Puis s'il fallait y mettre un frontispice, il s'accordait avec la cornic[h]e, par especial sur les angles où toutes les moulures se rapportaient les unes avec les autres, si bien qu'il n'y avait à redire. Toutefois encore différait ce frontispice d'avec les cornic[h]es que jamais on ne mettait de larmier en sa haute membrure, ainsi n'y faisait-on seulement en ouvrages doriques fois une cimaise ou doucine portant quatre modules d'épaisseur. Mais en cornic[h]es qui ne devaient être couvertes de frontispices, on y mettait bien ce larmier, & de ces frontispices j'en traiterai tantôt. Voilà comment les Doriens en firent.

f. 137

[Illustration]

*A g[ue]ule droite, canal, ou doucine*

*B linteau ou plate-bande*

*C frontispice*

*D modillons*

*E vase, ou ovale*

*F linteau ou plate-bande*

*G bande ou lisière*

*H solives*

*I tringles*

*K fiches*

*L bande ou lisière*

*M tables.*

*O cet espace est de grandeur pour mettre les cornic[h]es qui pendent en derrière, & aussi l'on le verra en l'autre cornic[h]e suivante.*

[Illustration]

[f. 137v°]

Quant aux Ioniens, je suis d'avis que par bonne raison ils ordonnèrent que sur hautes colonnes l'architrave serait de plus grande épaisseur, mais qui le voudra faire de la forme dorique, ce ne sera sinon bien fait. Toutefois voici qu'ils en conclurent. Si les colonnes sur quoi il poserait devaient porter vingt pieds de haut, il fallait partir cette hauteur en treize & lui en donner l'une. S'ils en devaient avoir jusques à vingt & cinq, il leur en convenait une douzième. Si trente, une onzième. & ainsi conséquemment.

Or cet architrave ionique doit être de trois pièces, non compris la cimaise, & celles là se doivent diviser en neuf, dont ladite cimaise en doit emporter deux, & pour moulure aura une doucine. Après ils divisèrent encore en douze ce qui était sous la cimaise, & en donnèrent trois mesures à la partie de bas, quatre à celle du milieu, & cinq à la plus haute, amortissant sous icelle cimaise.

Si est ce pourtant qu'aucuns d'entre eux n'y voulurent point de cimaise dessus leur architrave, mais d'autres en voulurent. Bien quelques-uns aussi se contentèrent d'une g[ue]ule droite, portant sans plus une cinquième partie de la plate-bande, & les autres d'un petit carré n'ayant qu'une septième, au moyen de quoi vous trouverez parmi les œuvres des antiques ces moulures changées ou mêlées, suivant les raisons de diverses manufactures, lesquelles ne sont à blâmer. Ce néanmoins entre toutes les autres, il semble que toujours aient plus estimé l'architrave de deux bandes que de trois, & de ma part je le tiens pour dorique, pourvu qu'on en ôte les tringles & les fiches. Et voici comme ils le faisaient.

Toute sa hauteur était par eux partie en neuf modules, dont ils donnaient l'un à la cimaise avec deux tiers de ce module.

La plate-bande de moyenne en avait trois, avec semblablement sa tierce, puis la plus basse emportait le reste. Celle cimaise avait pour ses moulures un canal ou nacelle comprenant la moitié de son espace, & était d'un côté garnie d'un petit carré, & d'un bozel, ou membre rond, de l'autre. Plus en la plate-bande du milieu se mettait, dessous le bozel, un filet en lieu de cimaise, lequel portait la huitième partie de toute la susdite plate-bande, & à celle de dessous était faite une g[ue]ule droite, portant la troisième partie de sa largeur. Dessus cet architrave ils posaient leurs solives, mais les bouts ne s'en montraient point ainsi qu'en l'ouvrage dorique, ainsi les coupaient dans le massif, puis les recouvraient d'une table continue, que je nomme bande royale, laquelle s'unissait à niveau de la face extérieure de la muraille, & portait autant de hauteur que tout le corps de l'architrave étant sous elle. En sa superficie ils y taillaient des vases, ou autres choses appartenantes à sacrifice, par espécial des têtes de bœuf disposées par intervalles, dont les cornes étaient chargées de festons à fruits & à feuilles qui pendaient d'un côté & d'autre. Au-dessus de cette bande royale ils y mettaient une cimaise, qui n'avait que la largeur d'une doucine portant quatre modules pour le plus & trois pour tout le moins. Après ils asseyaient les ais pour porter le pavé, lesquels avaient de saillie un degré comprenant quatre modules d'épaisseur, & sur iceux aucuns ouvriers formèrent des bretures, en guise de planches faites à la scie, mais d'autres les voulurent tous unis comme passés sous le rabot. Puis sur ces ais posèrent le pavé, ou des solives en travers, dont les modillons avaient convenable saillie, & portait chacun trois modules d'épaisseur. Les vides ou entre-deux desquels étaient ornés d'ovales. La plate-bande régna[n]t des[us], & servant de fronteau, avait quatre modules de hauteur, & l'autre encore étant plus haut, couvrant & gardant de la pluie les bouts d'iceux modillons, comprenait de largeur six modules & demi. Les moulures qui les paraient & sur quoi s'écoulait la pluie, avaient deux modules en hauteur, & n'étaient composées fors que d'une g[ue]ule ou bozel. Pour l'accomplissement de tout, il y avait une doucine de trois modules ou quatre pour le plus, en laquelle tant les Ioniens que les Doriques appliquaient des têtes de lion, pour servir de gargouilles à jeter les eaux. Mais ils prenaient garde surtout à ce que lesdites eaux coulant à bas ne mouillaissent les hommes entrant au temple ou en sortant, ou qu'elles ne retournassent en dedans ; & à ces fins étoupaient les gargouilles dont ce fût pu ensuivre telle incommodité.

[f. 138v°]

[Illustrations]

f. 139

[Illustrations]

Au regard des Corinthiens ils n'ajoutèrent aucune chose à l'œuvre des sommiers & leurs travonaisons, fors seulement qu'ils ne recouvraient point les modillons ainsi que les Ioniens, & n'y faisaient point de triglyphes comme les Doriques, ains les ornaient sans plus d'une doucine par le bout d'en haut, & leur donnaient autant d'espace entre l'un & l'autre qu'ils avaient de saillie hors la muraille, & en tout le reste des moulures suivaient iceux Ioniens.

[f. 139v°]

Or c'est assez parlé (à mon avis) des genres de colonnes recouvertes de lacunaires, ou autrement planchers unis : parquoy traiterai prochainement de celles qui supportent des berceaux, arches, ou autres telles voûtures, en décrivant la basilique. & en ceci vous aurez un discours de quelques choses assez dignes de mémoire touchant ce qui concerne les colonnations, de quoi je dirai en passant que les tiges exposées à l'air ouvert se montrent beaucoup plus menues que celles qui sont en lieu sombre, & plus sont elles cannelées, plus se rendent elles grosses à la vue. À cette cause faites celles des coins toujours plus massives ou plus cannelées que les autres, puisqu'ainsi est qu'elles sont plus sujettes à la lumière. Ces cannelures se font ou tout du long de la colonne, ou en tournant ainsi qu'une limace. Mais les Dorieniens les font volontiers en montant droit amont, & celles là entre les architectes se nomment coutumièrement stries. Vrai est qu'iceux Dorieniens n'en mettaient jamais plus de vingt sur un corps de colonne, mais toutes les autres nations y voulaient donner vingt & quatre, combien qu'aucunes distinguaient ces cannelures par une lisière ou carré entre deux, laquelle ne portait moins d'une tierce partie, ni plus d'une quarte en largeur du vide d'une des cannelures qui se cavaient toujours en demi-rond. & quant aux Dorieniens, ils n'y faisaient point de lisière, ainsi les menaient à vive arête & le plus souvent toutes pleines, & s'il advenait qu'ils les creussent, c'était sans plus de la quarte partie d'un cercle, encore les arêtes s'entretouchaient. Aucuns aussi emplissaient de rudentures la tierce partie des stries, répondant devers l'empiètement de la colonne, & ce pour donner ordre que les arêtes interposées ne s'en rompissent pas si tôt, ainsi fussent moins sujettes à tous heurts.

Certainement la cannelure qui est menée tout au long de la colonne depuis le bas jusques au haut fait que la tige s'en montre beaucoup plus grosse. Mais celle qui tourne en limace contraint la vue à varier. Toutefois tant plus sera sa façon approchante de la ligne perpendiculaire, plus en apparaîtra la colonne massive.

Jamais ouvriers ne firent plus de trois entortillements de cannelures sur une tige, ni moins que d'une toute entière. Or quelles qu'elles soient, ou droites ou torves, toujours les faut il mener égales depuis le pied jusques au col[lier], à ce qu'il n'y ait point de difformité. Et pour apprendre à les creuser, il ne se faut servir que du joint de l'équerre.

Je sais bien qu'entre les mathématiciens il se trouve une ligne, laquelle étant menée de quelque point assis où l'on voudra sur la cambrure d'un demi-cercle, jusques aux chefs du diamètre, elle fait justement l'angle droit de l'équerre. & voyez en ci la figure.

[Illustration]

Quand vous aurez donc tracé les demi-ronds des cannelures, il les faut creuser si avant que le joint de l'équerre touche au fond, & les branches aux deux côtés. Encore vous veux-je bien faire entendre qu'étant les deux bouts de la colonne tracés ainsi qu'il appartient, vous devez laisser tant haut que bas espace raisonnable, à ce que les concavités des cannelures soient séparées des membres qui orneront tant l'empiètement que le gorgerin. Et de ce vous suffise.

f. 140

[Illustrations]

[f. 140v°]

Aucuns maintiennent qu'autour du temple de Memphis il y avait douze colosses tenant lieu de colonnes.

Certains ouvriers aussi mirent en leurs ouvrages des colonnes mobiles toutes revêtues de pampre, autrement feuilles de vigne après le naturel, & de petits oiseaux en l'air. Mais pour la majesté d'un temple les colonnes toutes pleines sont plus honnêtes que d'aucune autre sorte.

Vrai est que l'on peut colliger certaines dimensions qui aident beaucoup & prêtent une grande facilité aux ouvriers pour mettre leurs colonnes en œuvre. C'est que l'on compte combien il y en doit avoir, puis de ce nombre se tire la raison pour les asseoir où il est convenable. Mais pour commencer aux doriques, s'il y en doit avoir quatre de front, l'aire se partira en vingt & sept parties. Qui en veut six, le plan soit divisé en quarante & une. Si l'on y en met huit, le parterre se

mesure en cinquante et six, de chacune desquelles divisions deux soient données à l'épaisseur de la colonne.

[Illustrations]

f. 141

Et entre ouvrages ioniques, quand il y doit avoir quatre colonnes de front, l'aire soit divisée en onze parties & demie. S'il y en faut six, ladite aire soit compartie en dix & huit. & si l'on veut huit colonnes, le parterre se mesure en vingt & quatre portions & demie, puis l'une en soit donnée à la grosseur de la colonne.

[Illustrations]

[f. 141v<sup>o</sup>]

*Du pavé d'un temple, des espaces intérieures ou dedans œuvre, du lieu de l'aire, des murailles & de leurs ornements.*

Chapitre dixième.

Les bons ouvriers estiment que si l'on monte quelques degrés jusques au rez-de-chaussée d'un temple pour entrer en la nef, qu'il en est toujours de plus grande majesté ; & sur toutes choses désirent que la place du maître-autel soit relevée si qu'on le puisse voir de toutes pars. & quant aux entrées des chapelles destinées sur les côtés, aucuns les ont laissées totalement ouvertes, sans aucune clôture de muraille, mais certains autres y ont mis deux colonnes sur les côtés, lesquelles ils formaient sur la raison de l'architrave & autres ornements du portique dont nous venons prochainement de parler, puis le reste du vide surmontant ces colonnes était réservé pour les statues & pour les candélabres. D'autres aussi faisaient clore ces chapelles de murailles, ordonnée tant d'une part que d'autre, pour empêcher qu'on y pût entrer sans la clef.

Quant aux fermetures du temple, ceux-là sont abusés qui pensent qu'on les doit tenir grosses pour leur donner plus grande majesté. Car qui ne blâmerait un corps dont les membres sont enflés outre mesure ? Sans point de doute la commodité du jour est empêchée par trop grosse épaisseur des murailles, ce que connaissant le très ingénieux architecte qui eut charge du Panthéon & toutefois jugea qu'il était besoin d'y avoir grosse muraille, il se servit seulement de hourdis et rejeta tout autre remplissage, puis aux espaces que les ignorants eussent comblés, il y fit des niches & ouvertures au moyen de quoi la dépense fut épargnée, la trop grande charge évitée & si en acquit l'œuvre plus de grâce.

La grosseur de ladite muraille donc doit être prise suivant la raison des colonnes et faut que sa hauteur corresponde à la grosseur, comme il le fait en icelles colonnes. J'ai trouvé (certes) que les antiques avaient accoutumé de compartir l'aire d'un temple en douze, à commencer par le côté de la maîtresse entrée : s'il fallait que l'ouvrage fût fort robuste, ils la mettaient en neuf tant seulement, dont ils en donnaient l'une à l'épaisseur de la muraille et quand il était question de faire le temple rond, jamais ouvrier ne fit la muraille moindre que de la moitié du demi-diamètre par dedans œuvre. Toutefois plusieurs lui ont donné de trois parts les deux & d'autres trois d'icelui demi-diamètre parti en quatre, pour la lueur jusques à l'arrachement de la voûte. Mais les mieux entendus ont toujours divisé le contour du plan rond en quatre portions égales, dont ils étendaient l'une en ligne droite, suivant la longueur de laquelle était levée en haut la muraille par dedans œuvre, si que cela tenait proportion d'onze à quatre, chose que plusieurs ont aussi ensuivie aux ouvrages carrés, fussent temples ou autres édifices, au moins où il fallait gagner tant deçà que delà des bouges en l'épaisseur du mur qui sont cause de faire sembler à la vue le vide bien plus large et souventesfois aucuns ont mené la hauteur de la muraille autant que se pouvait monter l'étendue de tout le diamètre. Mais en ouvrages ronds icelle hauteur de muraille ne sera pas semblable tant dedans œuvre que dehors, ains la hauteur intérieure donnera commencement à la cambrure de la voûte et l'extérieure ira montant jusques à l'assiette de la couverture. La cambrure d'icelle voûte aura de trois parts l'une à compter depuis son arrachement, jusques au rez de la chaussée, au moins [f. 142] si la couverture est conduite par degrés. Mais si elle doit être

faite de lignes droites en manière de pyramide ou dos d'âne, en ce cas la paroi par dehors recouvrira la moitié de la hauteur de la voûte.

La muraille plus commode qu'on saurait faire en temples est de brique ou de tuile cuite, mais il la faut revêtir d'autres parures, de quoi plusieurs ouvriers ont eu des opinions diverses.

En Cizyque ville de Bithynie, il y eut des ouvriers qui ornèrent les parois du temple de tables de pierre bien polies & endu<si>rent les jointures de fin or.

Plus en Élide ville d'Arcadie, le frère de Phidias statuaire fit l'incrustature du temple de Minerve de chaux broyée avec du safran & du lait.

Aussi le monument du roi Simande [Osimandias] où les amies de Jupiter furent enterrées, les rois d'Égypte le firent ceindre d'un cercle d'or, portant d'épais une coudée toute entière, sur trois cent soixante & cinq de tour, à chacune desquelles était un jour de l'an marqué.

Voilà comment firent les uns mais certains autres s'y gouvernèrent tout au contraire. Et qu'il soit vrai, Cicéro[n] suivant la doctrine de Platon, fut d'avis qu'on admonestât les peuples par décret de la loi à faire les temples tous blancs par dedans, sans s'amuser à diversité de couleurs et autres mignotises distrayantes les hommes de leur dévotion ; toutefois il veut bien que l'ouvrage en soit beau.

Quant est à moi, l'on me pourrait persuader assez facilement que la simple couleur & la pur<e>té de la vie sont très agréables aux dieux & ne convient qu'il y ait dans les temples choses qui par leurs plaisantes man<u>factures puissent divertir les courages de requérir la grâce divine. Même suis en opinion qu'en ouvrages publics & par especial en bâtiments sacrés, l'on ne doit en nulle manière se départir de gravité, voire dis que celui sera louable, qui mettra entièrement son étude à faire que les parois, la couverture & le pavé sentent leur art avec délicatesse, pourvu qu'il tienne aussi la main à les rendre durables autant comme il sera possible. Et pour y advenir, sera singulièrement commode faire par dedans œuvre, sous le couvert, une croûte de marbre avec du verre pilé & alliés ensemble, de laquelle composition seront formées des tables plates & carrées comme ardoise ou d'autre sorte, ainsi que de marqueterie. & pour le bas ou parterre, on pourra (suivant la mode antique) faire une semblable croûte enduite de chaux vive & moulée à compartiments de bonne grâce. Mais tant à l'un, qu'à l'autre, l'architecte donnera ordre aux lieux et places convenable pour y former ou asseoir les beaux ouvrages : principalement au portique, où les gestes des choses dignes de mémoire seront mises en évidence en tableaux de plate peinture. Dedans le temple j'y aimerais mieux quant à moi d'iceux tableaux attachés contre les murailles, que si on peignait dessus elles, & encore m'y semblerait plus excellent le labeur de relief ainsi qu'à demi-taille, si d'aventure l'art du peintre & le couchement de couleurs n'avoient été si très bien entendus, qu'il n'y eût que redire comme aux deux tableaux que César le dictateur acheta pour décorer le temple de sa mère Vénus & en paya quatre-vingt & dix talents d'or, évalués en monnaie de France à la somme de cinquante quatre mille écus. À la vérité je prends bien aussi grand plaisir à contempler une bonne peinture qu'à lire une belle histoire, mais si l'ouvrage n'est bien fait, on ne le doit pas appeler peinture, ains plutôt brouillerie. Car labourer de la plume ou du pinceau, ce n'est si [f. 142v°]non que peindre & sont ces deux arts là communs en ce que l'un peint de paroles & l'autre de ses lignes. Et tant en l'un qu'en l'autre sont requis très bon entendement & une diligence & soin incroyable. Aussi voudrais-je que dans le temple, tant contre les parois que dessus le pavé, l'on n'y fit rien qui ne sentît sa sainte philosophie.

Je trouve que jadis à Rome dedans le Capitole il y avait des tables de cuivre en quoi les lois étaient écrites, suivant lesquelles tout l'Empire se gouvernait & après qu'il eut été brûlé, Vespasi<e>n les fit refaire jusques au nombre de trois mille.

Pareillement à l'entrée du temple d'Apollo<n> en Délos, se lisaient certains vers, enseignant aux hommes de quelle composition d'herbes ils devraient user contre tous empoisonnements.

Mais quant à nous, je suis d'opinion qu'on mette en nos églises des exhortations si bonnes que le peuple en puisse devenir plus équitable, plus modeste, moins excessif, plus orné de toute vertu & plus agréable envers Dieu, comme sont celles qui disent : « Sois tel que tu veux qu'on t'estime ». « Aime, si tu veux être aimé ». & ainsi des autres.

Mais quant au pavé, je le voudrais enrichi de lignes & figures appartenantes à la musique & à la géométrie, afin d'exciter en tout & par tout les courages à suivre la vertu pour délaisser le vice.

Les antiques avoient accoutumé de mettre pour ornement en leurs temples & portiques, les choses plus rares qu'ils pouvaient recouvrer, comme en celui d'Hercule des Cornes de fourmis apportées des Indes & des chapeaux de cinnamome ou cannelle que Vespasi<sup>e</sup>n fit mettre au Capitole. Plus comme la très grande racine de cinnamome que l'emper<sup>eu</sup>r Auguste mit au principal temple du mont Palatin, plantée dans un vase d'or. Aussi à la ville de Therme [Thermos] en Étolie, que Philippe de Macédo<sup>i</sup>ne ruina, l'on dit que dans les portiques du temple y avait plus de quinze mille armures complètes et plus de deux mille statues, seulement pour beauté, mais à ce que dit Polybe, ce roi victorieux les fit toutes briser, excepté celles qui portaient titre ou représentations de dieux ; & n'était peut-être plus à estimer le nombre de ces choses que la diversité des œuvres.

Solin raconte aussi qu'il se trouva des hommes en Sicile, lesquels formèrent des images de sel & Pline dit qu'un autre en fit de verre.

Sans point de doute ces choses ainsi rares sont bien esmerveillables, tant pour le sujet de nature que pour l'industrie des ouvriers. Mais nous parlerons en autre endroit des statues ou images.

L'on met les colonnes contre les parois & semblablement aux ouvertures, mais leur raison n'est pas telle dedans les temples, comme pour les portiques.

Certainement j'ai observé qu'aux plus grands & plus vagues édifices pour n'être (à l'aventure) icelles colonnes correspondantes à ouvrage tant excessif, aucuns architectes firent les cornes des cambrures ou arceaux de voûte, en manière que la sagette excédait d'une tierce partie son demi-diamètre, chose qui se trouva bien belle ; & davantage tant plus une voûte se relève, plus est elle (s'il faut dire ainsi) agile et légère à supporter. Mais je ne veux omettre à ramentevoir, qu'il faut en matière de voûtes, faire les bouts [f. 143] plus longs que le demi-diamètre, d'autant que les saillies des cornic<sup>h</sup>es peuvent empêcher la vue des regardants, qui ne sauraient juger de leur assiette, se trouvant au milieu du temple.

*Pourquoi il faut que les couvertures des temples soient voûtées.*

Chapitre onzième.

Mon opinion serait que l'on fit les temples voûtés tant pour plus grande majesté que pour en être plus durables. Et à dire vrai, je ne sais par quel désastre est advenu qu'on en saurait trouver un mémorable qui n'ait été par feu réduit en cendre. J'ai lu que Cambyse brûla entièrement tous ceux qui étaient en Égypte & porta en Persépolis tout l'or & tous les ornements qu'il y trouva.

Aussi Eusèbe nous raconte que l'oracle de Delphes fut trois fois brûlé par les Thraces. Mais je trouve en Hérodote qu'Amasis roi d'Égypte le restitua, encore après qu'il eut été ars & brouy par un feu de meschef. Semblablement j'ai vu en quelque endroit, qu'environ le temps que Phénix trouva certains caractères de lettres pour son peuple, il fut brûlé par Phlégias & derechef durant le règne de Cyrus peu d'années avant la mort de Serve Tulle [Servius Tullius] roi des Romains encore, fut-il gâté par le feu, même appert qu'il fut réduit en flambe au temps que naquirent ces lumières d'esprit & de doctrine. Catulle, Salluste, et Varron.

Au regard du temple d'Éphèse, les Amazones le brûlèrent alors que Silve Posthumien [Silvius Postumius] régnait, puis qu'encore le vit-on ardre au temps que Socrate but l<sup>e</sup> poison en la ville d'Athènes.

J'ay lu aussi que le temple de la ville d'Argues périt par feu l'année que Platon naquait en Athènes, qui fut durant le règne du roi Tarquin à Rome.

Mais que dirai-je des portiques sacrés de Jérusalem, de ceux de Minerve à Milet, du temple de Sérapis en Alexandrie, du Panthéon à Rome, de celui de Vesta & de celui d'Apollon où l'on dit que les vers de la Sibylle furent brûlés ? Certainement l'on tient que quasi tous autres temples ont été sujets à semblable calamité.

Toutefois Diodore écrit que celui seul d'Éryce, dédié à Venus, avait toujours demeuré jusques à son temps, entier & sans aucun dommage.

César disait qu'Alexandrie avait été préservée du feu de ses soldats pendant qu'il y tenait le siège, à raison qu'elle était voûtée. Et à la vérité la voûte doit aussi avoir ses ornements, chose que considérant les antiques, ils faisaient par leurs architectes transférer en leurs voûtes sphériques ou rondes, pour les orner, toutes les grâces que les orfèvres mettaient aux vases des sacrifices, mais quant aux arches & cambrures, ils suivaient les façons qui ordinairement se donnent aux parements de lits. & pour cette cause voit-on en ces manières de voûtes des diversités d'ouvrages à carrés parfaits, à huit faces & ainsi des autres, façonnés d'angles pareils & en lignes égales, entremêlées de plusieurs traits, cercles & mignotises, de sorte qu'on ne leur saurait donner plus grande grâce.

Néanmoins puisque nous sommes en ce propos, je veux bien dire que ceux qui [f. 143v<sup>o</sup>] ont fait les exquis ornements des voûtes du Panthéon & d'ailleurs, dont on voit les formes encavées & de relief, n'ont point mis par écrit la façon de les faire, par quoi les voulant ensuivre, je parviens à mon intention à peu de frais & de labeur, par la voie suivante.

Premièrement je traçai les lignes des formes futures dessus une table carrée, à six ou à huit faces, ainsi que meilleur me sembla, puis tant que je voulais encaver les parties de la voûte, je tins les briques ou épaisses ou tenues & cela fait, par-dessus les cintroirs qui soutenaient la voûte, plaquai un lit de terre crue, enduite avec argile, en lieu de chaux & sable puis par dessus le dos joignis ces briques d'un ciment renforcé de tuile pilée, incorporée de chaux & pris garde le mieux qu'il me fut possible à faire que les formes tenues ou subtiles convinssent avec les plus épaisses & quand cela fut bien lié ensemble, j'en ôtai entièrement iceux cintroirs de voûte & après nettoyés les creux de la terre qui était entrée dedans les encavures, ainsi les formes succédèrent à mon intention.

Mais pour rentrer en ma matière, ce que Varron a écrit d'une voûte me plaît bien grandement, c'est qu'elle fut peinte en la façon du ciel & dedans y avait une étoile mouvante, garnie d'une aiguille qui démontrait l'heure du jour & en outre le vent lequel soufflait hors le pourpris. Et certes cela est commode & louable en une maison. Aussi ont les antiques affermé que les faîtes ou combles apportent tant de dignité à un ouvrage, qu'encore que l'on fit les temples de Jupiter si haut élevés en la région de l'air, qu'ils ne fussent sujets à la pluie, si est ce que pour garder la décoration, ils leur en faisaient mettre de beaux & singuliers. Mais voici comment on en use.

On prend une partie, non passant une quarte, ni moins d'une cinquième de la largeur du mur dessus quoi pose la corniche & fait on aussi haute l'extrémité du comble, mais en ses quatre coins & à la pointe, on y assied des acrotères ou petits piédestaux carrés, pour planter des images dessus & pour faire iceux acrotères, la hauteur de ceux qui devront être aux quatre coins, se tiendra aussi grande que la largeur de toute la corniche, hormis la lisière royale. Mais celle du milieu les passera d'une huitième part de sa mesure.

Aucuns maintiennent que Buccide fut le premier qui pour beauté trouva l'invention de mettre des statues de terre cuite aux quatre coins d'un comble ; mais depuis on s'accoutuma d'y en bouter de marbre, au moins en belles couvertures.

*Des ouvertures convenables aux temples, à savoir fenestrages, portes & huisseries,  
ensemble de leurs particularités & ornements pour bonne grâce.*

Chapitre douzième.

Il appartient que dans les temples les fenestrages soient moyens & haut percés, si qu'on en puisse voir sinon le ciel sans plus, afin que tant les prêtres qui feront le service, que ceux qui seront là pour y faire prières, ne puissent par aucun objet avoir leurs pensées distraites des contemplations divines. Certes l'horreur qui vient de l'ombre augmente de son naturel la dévotion des courages, à raison que l'austérité est en grande partie conjointe avec la majesté. Davantage estimez [f. 144] que les lumières dues aux temples (& dont il n'y a rien de plus divin

pour l'ornement de la religion) se montrent languissantes en trop grande clarté. Aussi pour cette cause les antiques étaient le plus souvent contents de la seule ouverture de l'entrée, laquelle quant à moi j'estimerai commode, si on la fait pleinement claire & si la place à se promener dedans œuvre, ne se montre mélancolique. Mais je veux que le lieu approprié au grand autel représente singulière majesté, plutôt que grand'beauté. Or je reviens à l'ouverture des fenêtres & pour continuer mon discours, remémorez que j'ai déjà prédit que cela consiste en son vide, en ses flans ou côtés & en son superliminaire, autrement linteau ou frontail, même que les antiques ne firent onc en leurs ouvrages portes ni fenestres autrement que carrés. Mais je dirai premièrement des portes.

Tous les bons architectes, tant ioniques, doriens que de Corinthe, avaient accoutumé de tenir leurs ouvertures par haut plus étroites d'une quatorzième partie que par le bas, & au linteau donnaient l'épaisseur du bout d'en haut d'un des piédroits, voire faisaient en ces trois membres leurs moulures pareilles, & qui s'assemblaient à onolet, même égalaient la corniche de ce linteau à la hauteur des chapiteaux posés sur les colonnes des portiques & en cela convinrent tous ensemble. Mais en autre particularités ils furent différents, car les Doriques divisèrent toute celle hauteur en seize, dont ils en donnèrent les dix au vide d'icelle ouverture, & nommèrent cela lumière. À la largeur ils en baillèrent cinq & à chacun des piédroits une. Mais les Ioniens partirent cette première hauteur en dix-neuf parties, dont ils en donnèrent les douze à la hauteur du vide, six à la largeur & une à chacune flanchère. Puis les Corinthiens la compartirent aussi en dix-neuf mesures, de quoi ils en baillèrent sept à la largeur du vide, quatorze à la hauteur de la lumière & à chacun des côtés de la porte une septième de la largeur de l'ouverture, lesquels côtés étaient continuations d'architraves. Et si je ne m'abuse, les Ioniens se délectèrent du leur enrichi de trois bandes. Les Doriques en semblable, mais ils n'y voulurent ne moulures ne fiches. Toutefois chacune de ces nations mit pour beauté au claveau régissant sur la porte, les enrichissements de ses corniches, combien que lesdits Doriques ne mettent en leur architraves les apparences des bouts de soliveaux enrichis de triglyphes, mais en leur lieu se servent de la plate-bande royale, aussi large que la face du piédroit lequel est au rencontre de la porte. & à celle dite plate-bande ajoutent la cimaise, ensemble la petite gable droite & par dessus le degré pluteal aucunes fois tout pur & d'autres décorés de ses ovales. Puis tout soudain suivent les modillons garnis de leur cimaise & au dernier lieu la doucine. Parquoi qui les voudra ensuivre, faudra qu'il prenne ces dimensions ou mesures sur ce que j'ai dit en parlant des travonaisons doriennes.

[f. 144v°]

[Illustration]

f. 145

Les Ioniens au contraire n'y mettent point la plate-bande royale, dont ils se sont servi en leurs travonaisons, mais en lieu d'elle y logent un feston de fruits et feuillages, tortillé d'un ruban & aussi large que ledit architrave hormis une tierce partie, & par-dessus colloquent la cimaise, dentilles, ovales, le grand degré des modillons recouverts de leur bande, avec la cimaise du front & la haute, davantage à chacun des côtés sous le large degré des susdits modillons, ils y appliquent des pendants ainsi qu'oreilles de limier, dont le trait est semblable à une grande S oblongue, se venant à poser du bout d'en bas sur la circonférence des volutes, en la manière ici représentée, à l'autre côté.

La largeur des susdits pendants par en haut doit être semblable à celle du feston, mais par le bas ils se rétréciront d'une quarte partie & leur largeur arrivera jusqu'au niveau de l'ouverture.

[f. 145v°]

[Illustration]

f. 146

Quant aux Corinthiens, ils se sont entièrement servi en leurs portes & huisseries de l'ouvrage appliqué aux colonnes de leurs portiques, mais principalement en celles qui étaient exposées à la vue des passants, chose que je dis à cette heure pour ne la répéter ailleurs & si faisaient leurs dites portes en la façon que je vais réciter. C'est qu'ayant planté les côtés & assis le linteau dessus, ils

mettaient d'une part & d'autre une colonne plate, ou aucunes fois ronde, ayant convenable saillie, mais les bases de ces colonnes étaient si distantes entre elles qu'en leur espace pouvait être compris l'entier ouvrage des piédroits & leur longueur, comptant les chapiteaux, aussi grande que depuis l'angle extrême de la base droite jusques à l'autre extrême de la gauche, & dessus elles se mettaient l'architrave, la plate-bande, la corniche & le frontispice, selon les raisons du portique, dont nous avons déjà parlé en lieu propre.

[Illustration]

[f. 146v<sup>o</sup>]

Toutefois il s'est jadis trouvé aucuns ouvriers qui aux côtés des huisseries ont en lieu de piédroit uni mis des ornements de corniche & par ce point fait le vide bien large, mais cela est plus convenable aux délices d'un logis particulier, spécialement à l'endroit de ses fenêtres, que non pas à la majesté d'un temple.

Or aux grandes églises, même en celles qui n'ont point d'ouverture sinon que de la porte, la hauteur du vide se divise en trois parts, dont la supérieure se destine à servir de fenêtre & se garnit de quelque beau treillis, puis les deux qui demeurent, se donnent au passage, mais les huis qui le ferment ont leur raisons expresses, entre lesquelles la première est le gond, qui se fait en deux sortes : l'une où qu'il s'attache à l'un des côtés de la porte & s'enclave dans la virole faite au bout d'une bande de fer, ou bien se fait d'un coing de même bois en manière de pivot & sur ce dit pivot se tourne la clôture autant comme il est nécessaire.

Les huisseries des temples pour demeurer durables à perpétuité se font d'a<i>rain & de grand poids & se tournent plus sûrement sur le pivot, qu'elles ne feraient sur les gonds.

Je ne veux ici m'amuser à dire que j'ai lu dedans les poètes & historiographes, de certaines portes revêtues d'or, d'ivoire & de figures qui étaient si pesantes que pour les clore fallait avoir grand nombre de personnes & menait si grand bruit en les poussant, que c'était une horreur. Car quant à moi je prise beaucoup plus l'aisance d'ouvrir & de fermer. Mais pour y parvenir : dessous la pointe du pivot par en bas, mettez-y un carreau de cuivre entremêlé d'étain, renfondré au milieu d'une concavité à demi-ronde, dans laquelle le bout dudit pivot aussi concavé par dessous se puisse justement emboîter, si qu'entre les deux encavures voyse jouant une boule de fer bien ronde & bien polie & à celui d'en haut, faites-y mettre une femelle d'airain enchâssée dans le claveau, où puisse entrer ledit pivot, garni d'une virole de fer bien brunie de toutes parts ; & par ce moyen vous ferez que vôtre clôture ne sera point rebelle, ains en poussant tant soit petit, obéira à votre volonté.

À toutes portes y aura deux fermetures doubles, dont l'une s'ouvrira d'un côté & l'autre d'autre, l'épaisseur de chacune desquelles se fera d'une douzième partie de sa largeur & pour leur ornement, seront des plates-bandes assises aux quatre côtés, simples, doubles, triples, ou autant comme l'on voudra. Mais si on les fait doubles, étendues l'une sur l'autre, ainsi que deux degrés, toutes les deux ne contiendront en large plus d'un quart de leur huisserie, ni moins d'une sixième & sera la première superéminente plus large d'une cinquième que celle de dessous. Mais si on les fait triples, il conviendra tirer leurs lignes selon l'architrave ionique. Toutefois qui les voudra simples, on les tiendra d'une cinquième, jusques à la septième, de la largeur de l'huis servant à clore. La moulure du dedans sera une doucine. Puis la longueur de l'huisserie se partira en plates-bandes traversantes, si que les espaces d'en haut tiendront une cinquième de toute la hauteur & le plafond deux fois autant.

Les fenêtres des temples s'enrichissent comme les portes, mais à raison que leurs vuidures occupent la plus haute partie de la muraille sur quoi pose la voûte, voire & que de leurs angles elles touchent à la cambrure, pour cette cause dessous l'arc on les tient contraires aux portes, c'est-à-dire deux fois plus larges que hautes & se garnit cette largeur de deux petits pilastres pour montants formés à [f. 147] la mode de colonnes du portique.

Quant aux linéaments des scaphes en quoi se mettent les tableaux ou images, on les prend sur les moulures des huisseries & de hauteur se montent à une tierce partie de leur muraille.

Les antiques mettaient aux fenêtres des temples aucunes tables bien subtiles d'albâtre transparent pour recevoir le jour, préserver de la pluie & molesté des vents, ou quelque beau treillis d'airain, ou autrement de marbre & l'ouverture étant entre les branches, n'étoupaient de verre fragile mais de pierre spéculaire de Ségo<v>ie en Espagne ou de Boulogne sur la mer [Boulogne-sur-mer] au royaume de France. Bien est vrai que la lame n'excède pas souvent d'un pied de large en toute carrure & est de plâtre fort luisant par aucun nommé talc & très pur de nature, qui lui a donné tant de grâce qu'il n'est point sujet à vieillesse.

*De l'autel, de la communion, des candélabres et lumières.*  
Chapitre treizième.

Puisque nous sommes sur le propos des temples, il convient de parler de l'autel. Par quoi au regard de celui sur quoi l'on sacrifie, mon avis est que l'on le mette au lieu le plus apparent, à savoir droitement devant le tribunal.

Les antiques le voulaient faire en hauteur de six pieds, dessus douze de large, et là plantaient la ligne de la croix. Or s'il en faut accommoder plusieurs parmi un temple pour y faire des sacrifices, je le laisse au jugement des autres ; mais nos prédécesseurs, gens de bien au commencement de notre loi et religion s'assembloient en la communion de la cène, non pour s'y remplir de viandes, mais afin de s'appivoiser et d'être plus aimables les uns envers les autres par telle communication de boire et manger ensemble, si qu'ayant leurs esprits rassasiés de très sainte doctrine, ils peuvent retourner en leur maison plus convoiteux des vertus qu'ils avaient vus les uns aux autres.

Ayant donc plutôt comme goûté à la viande qui, là, était appareillée, que s'en être empli (comme dit est) on y faisait lecture et sermon des mystères divins, de manière que les affections soient ardentes au salut l'un de l'autre, et à suivre la bonne voie. Après, chacun offrait selon sa qualité ainsi comme une rente ordonnée à l'aumône : puis tout cela se distribuait par l'évêque à ceux qui en avaient le plus besoin. Ces choses se faisaient entre eux ainsi qu'entre frères et bons amis, et avaient leurs biens en commun. Mais après ce temps-là, quand les princes permirent de s'assembler sans crainte publiquement, les hommes ne changèrent pas beaucoup de la même façon de faire, ains pour ce qu'il survenait plus grande affluence de peuple, l'on y administrait moins de réfection. Et quand est des sermons très élégants que faisaient les prélats à l'assemblée, on les peut voir encore dans les livres des Pères. Bien puis-je témoigner qu'il n'y avait donc qu'un seul autel, où les gens s'assembloient, et ne s'y faisait tous les jours fors un seul sacrifice. Depuis succédèrent les temps qu'on y voit aujourd'hui, que je voudrais (sauf la récurrence des pontifes) [f. 147v<sup>o</sup>]

que quelque qu'homme de grave autorité estimât réformables, vu que comme ainsi soit qu'eux sous ombre de conserver leur dignité, à peine se laissent-il voir au peuple une seule fois le jour de l'an ; ils ont tellement rempli les églises d'autels et aucunes fois, je n'en dis plus. Mais j'ose bien affirmer qu'entre tous les humains ne se trouve chose plus digne que le saint sacrifice, et ne pense point qu'il y ait homme de saint entendement lequel voulût que les divins mystères devinssent vils, par les avoir trop à main.

Or y a il aussi quelques autres espèces de parement non stable dont est orné le sacrifice ; et d'autres dont les temples sont rendus plus honnêtes, la façon et ordre desquels doit dépendre de l'architecte.

L'on fait une demande, qui peut être entre toutes choses la plus plaisante, ou un carrefour ou autre lieu passant bien garni de jeunes gens qui s'y ébattent, ou voir la mer couverte de vaisseaux qui flottent en bonasse, ou bien un camp peuplé de gens armés et d'enseignes victorieuses, ou une cour judiciaire bien parée de vénérables hommes vêtus de leur robes d'honneur, et semblables, un temple bien allumé de lumières sacrées ? Certainement cette question est difficile à résoudre : mais quant à moi je requiers que les lumières en un temple y eussent majesté, tout autre qu'elle n'a aux petits flambelots dont l'on use aujourd'hui. Toutefois encore en auraient-

elles, si on les appliquait en quelque bonne grâce et si les lampes s'ordonnaient en lignes agréables ainsi que les couronnes.

À dire vrai, les anciens me plaisent qui sur leurs candélabres mettaient de grandes conques, pleines de flambes de très bonnes odeurs. Premièrement ils divisaient la longueur de leurs candélabres en sept parties, dont ils donnaient deux à la base, laquelle était triangulaire et plus basse que large d'une tierce partie, voire plus large à son épatement que par en haut de cinq contre une, comme cette figure le vous montre.

f. 1<48>

[Illustration : candélabre]

La tige dudit candélabre doit être enrichie de petits vases pour recevoir les gouttes d'huile, et appliqués les uns dessous les autres, mais tout au plus haut bout ces antiques avaient accoutumés d'y poser une conque garnie de gomme et bois aromatiques.

[f. 148v°]

Les auteurs ont mis par écrit combien de baume commandaient les empereurs qu'on prend sur les tributs publics, pour faire brûler tous les jours solennels dedans les grandes basiliques à Rome. Et à la vérité je trouve que cela se montait bien à cinq cent huit livres. Mais pour cette fois assez parlé des candélabres, pour venir au demeurant des beautés desquelles on peut bien décorer un temple.

J'ai lu que Gygès donna jadis au dieu Apollon pythien six coupes d'or massif jusques au poids de trente mille livres. Et qu'en Delph<es> avait des vases solides d'or et d'argent, chacun desquels contenait six amphores, dont la moindre pouvait porter cent et six livres de mesure en matière liquide. Toutefois, aucun estimèrent plus l'artifice manuel et l'invention de l'ouvrier que l'or et l'argent.

L'on dit que dans Samos au temple de Juno<n>, il y avait ainsi qu'un grand bassin, recouvert d'ouvrages de fer, que les Lacédémoniens présentèrent au roi Crésus, à raison de sa grande capacité, qui contenait trois amphores.

Plus, j'ai trouvé que lesdits Samiens envoyèrent en don au temple de Delphe<s> une grande chaudière de fer, en laquelle étaient exprimées par très singulier artifice plusieurs têtes de bestions et était soutenue par des colosses à genoux chacun de sept coudées en hauteur.

Mais c'est chose plus merveilleuse du temple que fit faire Psammétique roi d'Égypte à son grand dieu Apis. Car il était décoré au possible de colonnes et belles images, et au-dedans y avait la représentation du dieu Apis qui se tournait sans cesser toujours à regarder le soleil.

Encore est-ce plus grande merveille d'un trait de Cupido<n>, lequel était au temple de Diane en Éphèse, toujours pendant en l'air sans être tenu d'aucun lien.

Quant à ces singularités, je ne veux dire sinon qu'on les doit mettre en lieu propice et apparent, afin qu'elles se puissent voir en admiration, en raison de leur rareté.

*Du commencement des basiliques, des parties de leurs portiques,  
ensemble de leur édification et en quoi elles diffèrent avec les temples*

Chapitre quatorzième.

Est chose manifeste que du commencement la basilique était un lieu sous toit, où les princes convenaient pour rendre justice à leurs sujets. Mais du depuis, pour plus de majesté, on y ajouta le tribunal, et par succession du temps, voyant que la commodité n'y était telle comme il était requis, on l'environna par dedans de portiques bien amples, simples du premier coup, mais qui furent doublés tantôt après. Et encore y eut-il des hommes lesquels ajoutèrent auprès du tribunal, une allée traversante appelée causidique, ou parquet à vider les causes, à raison que la tourbe des avocats et des plaideurs y conviennent ensemble. Mêmement iceux peuples joignirent lesdites deux parties en la manière de cette lettre T. Puis à raison des serviteurs l'on tient qu'y furent faites les galeries par dehors.

La basilique donc contient un parquet et des portiques, mais pour ce qu'elle tient de la façon du temple, on lui pourra donner une bonne partie des ornements qui lui sont convenable, toutefois, ce se sera en sorte que l'on juge plutôt qu'elle veuille

f. 149

imiter lesdits temples, que s'y accomparager.

On la lèvera donc dessus une terrasse à la mode des temples, mais on la tiendra moindre d'une huitième part que celle desdits temples, afin qu'elle semble céder et porter honneur au plus digne. Avec ce, tous ces ornements n'auront la majesté de ceux qui seront pour les temples. Davantage la différence d'entre elles et ledit temple est qu'en raison de la grande foule des plaideurs allant et venant, même pour cause qu'il y faut reconnaître les écritures, ou souvent les faire souscrire, il faut qu'elle soit bien accommodée de passages pour aller et venir, voire de force fenêtrages pour donner une suffisante lumière, car ce faisant plus en sera l'ouvrage de chacun estimé, si elle est faite en sorte que quand une partie plaidante ira chercher son avocat ou procureur, promptement elle puisse apercevoir s'il y sera ou non. Pour cette raison, il faut que les colonnes d'icelle basilique ne soient point empêchantes et aussi qu'elle soit voûtée. Toutefois, qui la plancherait, il n'y aurait pas grand inconvénient, mais quant à moi je la veux ainsi définir, à savoir que ce soit un ~~pourpris~~ bien ample et fort commode pour aller et venir, environné sous toit de portiques intérieurs. Car cestui-là qui n'en a point, semble plus un lieu de conseil, où le Sénat se peut assembler pour choses d'importance, qu'il ne fait une basilique. Et de cela, j'en dirai en son lieu.

Il faut que l'aire des basiliques soit de telle proportion que la longueur de leur parterre contienne deux fois leur largeur. Et aussi est-il convenable que le promenoir du milieu et le parquet aux causes soient de facile accès à tous les survenants. Mais s'il faut que ledit parquet ait garniture de portiques simples, tant d'une part que d'autre, il se fera en cette sorte. La largeur de son aire se divisera en neuf parties, de quoi l'on en donnera cinq au pourpris du milieu, et deux à chacun des portiques ; puis la longueur se partira aussi en neuf, dont on baillera l'une à la rondeur du tribunal et deux autres à la face ou rencontre.

[f. 149v°]

[Illustration]

f. 150

[Illustration]

[f. 150v°]

Mais s'il convient outre le portique y adjoindre un parquet aux causes, la largeur d'icelle aire se partira en quatre portions, de quoi les deux seront données à l'espace du milieu et les autres restantes à chacun des portiques. Puis, la longueur se partira ainsi : l'épaisseur du mur rond d'icelui tribunal, aura une douzième partie de sa circonférence et les ouvertures deux fois cette douzième avec une demie. La largeur du parquet aux causes aura pour soit une sixième de la longueur de l'aire.

[Illustration]

f. 151

[Illustration]

[f. 151v°]

Mais s'il faut qu'il y ait et le parquet aux causes et les deux portiques, cette largeur se partira en dix, dont faudra donner quatre parts au passage du milieu, puis trois à droite et trois à gauche seront pour les portiques, lesquels départiront entre eux les espaces par moitié. Cela fait, la longueur se divisera en vingt, de quoi l'on donnera portion et demie tout au plus à la muraille cambre du tribunal et les ouvertures trois avec une tierce. Quant aux parquets aux causes il ne comprendra point plus haut de trois parties.

Au regard des parois d'icelles basiliques, elles ne seront pas si espacées que celles-là des temples, considéré qu'elles ne sont pas pour soutenir grand faix de voûtes, mais seulement travonaisons et couvertures pour égoutter les eaux. On les fera donc massives d'une vingtième partie de leur hauteur, laquelle au front de l'édifice ne sera jamais plus élevée que d'une moitié de la largeur.

Contre les coins des promenoirs seront mises des piles, qui ne se getteront en dehors outre l'alignement des colonnes, et n'occuperont moins de deux ni plus de trois des épaisseurs de la muraille. Toutefois, il est des ouvriers qui appliquent d'icelles piles au milieu de la ligne longue en l'ordre des colonnes, chose qu'ils font pour fermeté. Mais la largeur de chacune de ces piles n'a point plus d'étendue que trois fois la grosseur de l'une des colonnes, ou quatre tout au plus. Et quant à icelles colonnes, elles ne doivent avoir là autant de gravité que celles des temples. À cette cause, et par espécial si nous usons de colonnation seulement travonnée, nous ensuivrons cette pratique. C'est que si les colonnes doivent être corinthiennes, nous ôterons de leur grosseur une douzième, si on les veut ioniques, une dixième, et si doriques, une neuvième. Mais quant au résidu, tant en chapiteaux, architraves, frises et cornic<h>es, comme autres ornements, on le pourra ranger sur ceux des temples.

f. 152

[Illustration]

[f. 152v°

Illustration]

f. 153

*Des colonnations travonnées et voûtées. Puis, quelles doivent être celles des basiliques, ensemble des corniches et leurs assiettes, d'avantage de la hauteur, largeur et treillisement des fenêtres.*

*Item des planchers d'icelles basiliques, plus de leurs huisseries et de la raison pour les faire*

Chapitre quinzième.

Si dessus les colonnes on veut asseoir des arches, il les faudra tenir carrées, pour ce que si elles étaient rondes, l'ouvrage serait faux à raison que les bouts d'icelles arches ne se poseraient à plein sur le massif de la colonne, ains pendraient autant en l'air que le carré de celle archure excéderait le rond dessous soit contenu. Mais pour donner ordre à cela, les industrieux antiques mettaient au-dessus des chapiteaux un latastre ou plinthe carré, portant aucunes fois de haut une quarte partie du diamètre de sa colonne et d'autres fois une cinquième ; et à l'alignement de la doucine du dudit plinthe, la largeur d'un côté s'égale à la plus grande étendue du chapiteau et les saillies d'en haut répondent à la hauteur, si que par tel moyen les fronts et les angles de l'archure en avait leurs assiettes plus aisées et plus fermes beaucoup.

Quant aux colonnes enarchées, elles sont différentes en leurs modes, aussi bien que les travonnées. Car les unes sont pressées, les autres au large et ainsi du reste. Pour les pressées, la hauteur du vide de l'ouverture comprendra sept fois une moitié de la largeur. Aux étendues, cette hauteur aura cinq fois une tierce de la largeur. Pour les moyennes étendues, cette largeur sera d'une moitié de la longueur et aux moyennement pressées, elle se fera d'une tierce.

Nous avons dit par ci-devant que l'arc est un sommier cambré, par quoi qui le voudra orner, il y appliquera des parements convenables aux architraves, s'ils étaient mis dessus telles colonnes.

Mais qui voudra que les ouvrages fussent parés jusques au bout, il faudrait mener des lignes ou moulures droites tout au long de la paroi jusques à la fleur du dos de l'arc, et former l'architrave, la frise et la cornic<h>e comme l'on sait qu'ils doivent être suivant la hauteur des colonnes. Mais à raison qu'aucunes basiliques sont circuies d'un portique et les autres de deux, l'assiette des cornic<h>es sera diverse par-dessus les colonnes. Car en celles qui n'en n'ont qu'un, la montée de ces cornic<h>es prendra cinq fois une neuvième ou quatre fois une septième de toute la hauteur du pan de muraille ; et aux autres qui en ont deux ces cornic<h>es ne monteront moins d'une tierce part, ni plus que de trois fois une huitième. Davantage pour ornement et même pour utilité, l'on mettra contre la paroi dessus les premières cornic<h>es d'autres colonnes équarries, dont les centres correspondront en ligne perpendiculaire à celles de dessous. Et (certes), cela fait beaucoup : considéré qu'étant gardée la fermeté des ornements et la magnificence de l'ouvrage augmentée, la pesanteur de la muraille en est fort allégée et avec ce, la dépense épargnée. Encore par-dessus ces colonnes secondes, on y mettra des corniches saillantes, ainsi que la raison de la maçonnerie connaît qu'il est requis.

[f. 153v<sup>o</sup>]

Mais en ces basiliques où le portique est double, il y aura trois ordres de colonnes les unes sur les autres, depuis le bas jusques au haut ; et en celles qui n'en ont qu'un, suffira bien de deux. Or, là où vous mettez trois des susdits ordres, l'étendue de la muraille qui va montant outre les premières colonnes jusques à la hauteur du toit, se devra diviser en deux parties et là sera le lieu des secondes corniches, entre lesquelles et les premières se gardera le mur tout plein, ou tout uni, et puis s'enrichira d'ouvrages de beau stuc. Après, l'autre montant des secondes jusques aux tierces, se percera en fenêtrages pour donner jour à l'édifice, et entre les espaces des plus hautes colonnes, là se feront des fenêtres, correspondantes les unes aux autres, mais leur largeur ne sera si petite qu'elle ne comprenne que trois quartes de toute l'étendue d'entre deux des colonnes, et la hauteur aura commodément en aura deux pour sa vraie mesure. Le s<o>urcil ou linteau des susdites fenêtres s'égalera au haut bout des colonnes, non compris en ce le chapiteau, si elles sont quadrangulaires, mais si elles sont enarchées, il sera loisible à l'ouvrier d'ex<hass>er le dos de leur arc jusques encontre l'architrave, et s'il le veut soubaisser, faire le pourra, pourvu qu'il ne surmonte l'alignement des colonnes supérieurs.

Sous les fenêtres se mettra l'accoudeoir garni pour les moulures d'une cimaise à g<ue>ule droite, enrichie d'ovales.

Les vides des fenêtres se doivent treillisser, et non pas étouper de lames de pierre transparente, que j'ai par ci-devant nommée talc ; ains seulement les faut garnir de quelque chose pour rompre l'impétuosité des vents et de la pluie, si que les assistants du service divin n'en endurent moleste. Toutefois, il convient que d'un autre côté aucunes ouvertures aspirent l'air et respirent sans cesse, afin que la poussière émue par le frayement des pieds, ne nuisent aux poumons ou aux yeux.

À cette cause j'approuve grandement qu'on y mette des lames ténues, ou de cuir ou de plomb, percées à jour d'infinis petits trous, suivant quelque plaisant destin, par où la lumière pénètre et les esprits s'épurent, par l'éventement de l'air ému.

Quant au plancher il sera excellent, si le ciel par dedans le fait de lambris tout uni, d'une menuiserie assemblée à onglet et compartimenté à grands beaux cercles entremêlés de figures angulaires, dont les parquets soient distingués par les moulures prises sur aucune particularité de corniche, spécialement de la g>ueu>le et ovales, ensemble de festons à feuillages et fruit. Puis, leurs extrémités garnies de lisières fermées de pierres précieuses naïvement bien contrefaites et de telle proportion qu'on les voie briller depuis le bas jusques en haut au grand plaisir de l'œil, entre les fleurs et feuillage d'acanthé, autrement branque ursine, renfondrées par le derrière, si que cela semble être de relief. Le dedans des susdits parquets peints à rosaces et arabesques en la plus grande beauté que les entendements des peintres sauront imaginer.

Pline dit que l'on souloit coller ou asseoir l'or sur ouvrage de bois avec une certaine pâte que l'on nommait *leucophorum*, c'est-à-dire colle d'or, qui avait bien fort bonne grâce. Ladite pâte se faisait de demi livre de sinope du pays du Pont en Asie (qui est de couleur vermeille) et de deux livres de sil luisant ou

f. 154

transparent (qui est de la couleur d'ocre), le tout mêlé et broyé avec deux parties de melin grécien (qui est une espèce de couleur reluisant entre le rouge et le blanc et se trouve en île de Mélos) ; et ne se mettait cette pâte en ouvrage plutôt que douze jours après qu'elle était bien pétrie.

Aussi le mastic liquide mêlé d'huile de lin et de sinope helbique bien brûlée fait une colle presque éternelle.

La hauteur de la porte ès basiliques sera répondant au portique, lequel, s'il est mis dehors pour avant promener, aura autant de hauteur et largeur que celui du dedans.

Le vide, les côtés et la raison des portaux et autres telles choses se prendront sur les temples, mais on n'estimera la basilique digne d'avoir portes de bronze, parquoi on les fera en bois, soit cyprès, cèdre ou semblable, et les pourra on enrichir de beaux bouillons de sciure, même renforcé tout l'ouvrage pour durer à perpétuité, plutôt que servir à la beauté. Encore n'y faudra-t-il mettre des menues marqueteries pour contrefaire la peinture, mais plutôt des figures à demi-bosse, qui

soient de belle montre et se puissent contre regarder. Je sais qu'aucun ouvriers ont fait des basiliques rondes, en quoi la hauteur du pourpris du milieu était aussi grande que tout la largeur de l'édifice. Mais quant à leur portiques, colonnes, portes et fenêtres, tout cela se faisait par les mêmes raisons que celles des carrés. Parquoi soit assez dit de ce propos.

*Des monuments ou marques publiques en témoignage des beaux gestes, tant pour une expédition ou voyage de guerre qu'après la victoire gagnée, faits & dressés tant par les Romains que par les Grecs.*

#### Chapitre seizième.

Je viens aux monuments des choses. Mais pour un peu me réjouir, je veux être plus gai que je n'ai été cependant que tout mon discours s'est occupé au dénombrement des commensurations (c'est-à-dire proportions de mesures des membres de bâtiments les uns avec les autres). Toutefois je m'y montrerai bref & succinct à mon possible.

Quand nos prédécesseurs allaient à force d'armes étendant les limites de leurs seigneuries, après avoir vaincu les ennemis, ils ordonnaient aucuns signes & marques, comme statues & bornes, pour démontrer le cours de leurs victoires & rendre distingué le camp conquis d'avec celui des plus proches voisins. & de là sont venues les buttes, les colonnes & telles notes propres pour discerner les choses les unes des autres.

Après cela gratifiant aux dieux, ils leur offraient partie de la proie, voulant par le moyen de la religion rendre recommandables leurs liesses publiques. Et de là procédèrent les autels, les chapelles & bâtiments semblables, correspondant à leur affection. Puis davantage voulurent donner ordre à immortaliser leur nom envers la postérité. Même leur plut qu'on vît les linéaments de leur visage, afin qu'on prêchât leurs louanges parmi les nations du monde.

[f. 154v°]

Et de là s'inventèrent les dépouilles, les statues, les titres & trophées, qui sont pour célébrer la bonne renommée.

Or, aucuns successeurs de ces ancêtres, non seulement qui avaient fait quelque bien au pays, mais aussi ceux qui étaient abondants en richesses, les ont ensuivis tant que pour montrer leurs richesses leur a été possible. Mais pour venir à cet effet, une chose plaisait aux uns & aux autres une autre. Qu'il soit ainsi, les bornes que Bacchus mît sur les fins de son voyage fait au pays des Indes furent des pierres disposées par plusieurs intervalles & des grands arbres dont les houppiers étaient recouverts de lierre.

À Lysimachie était un grand autel que les Argonautes y dressèrent en allant faire leur conquête.

Pausanias mit sur le bord du grand fleuve Hypanis, en la région de Pont, une tasse d'airain épaisse de dix doigts, qui pouvait bien tenir six cents amphores.

Alexandre établit sur le fleuve d'Alceste par delà l'Océan douze autels de pierre équarrie d'une merveilleuse mesure & près du Tanaïs, autant d'espace que son camp avait occupé, il le fit ceindre de muraille & comprit cet ouvrage soixante stades de mesure.

Darius ayant planté son camp devant la ville d'Othrisie [Odrysie] sur la rivière d'Artefroé [Artescos] commanda à tous les soldats que chacun jetât une pierre en quelque place qu'il montra pour en faire monceau, afin que les postérieurs s'émerveillassent de leur nombre & du grand circuit que cela comprenait.

Sésostris, menant son armée, s'il rencontrait des peuples qui valeureusement lui résistassent, les honorait de colonnes qu'il faisait ériger en leur mémoire & leur mettait dessus des titres magnifiques. Mais à ceux-là qui lui cédaient sans mettre main aux armes, il leur faisait, ès monuments de pierres, bailler pour enseignes les parties honteuses de femmes.

Jason faisait bâtir des temples partout où il passait, mais du depuis Parménion les fit tous démolir, afin qu'en ces pays il n'y eût autre nom célébré que celui d'Alexandre.

Voilà que firent ces antiques durant leurs expéditions. Mais ayant obtenu victoire & rendu les choses paisibles, ils en usaient ainsi que je vais dire.

Dedans le temple de Pallas Sôter (c'est-à-dire sauveresse) furent pendues les entraves dont les Lacédémoniens vaincus eurent les pieds liés.

Les Enians [Aïnianes] ne conservèrent seulement en leur temple la pierre dont le roi Phymien [Phémios] tua celui des Machiens, mais qui plus est, l'adorèrent comme chose divine.

Les Éginètes dédièrent en leur temple les éperons des navires prises dessus leurs ennemis & Auguste César les voulant imiter, car après avoir conquis l'Égypte, il fit faire quatre grands piliers des rostres de navires venus en sa puissance. Mais du depuis Domitien les colloqua dedans le Capitole. Toutefois paravant Jules César en avait fait deux autres, après avoir en bataille navale vaincu les Carthaginois, dont l'une fut plantée aux rostres & l'autre au devant de la cour.

Mais pourquoi ferais-je ici mention des tours, temples, obélisques, pyramides, labyrinthes & telles autres excellences que les historiens ont mises en mémoire ? Certainement la curiosité de se perpétuer par semblables ouvrages monta [f. 155] jusques à tant que ces antiques édifièrent des villes en leurs noms & de ceux qu'ils aimaient, pour les ramentevoir à la postérité. Et qu'ainsi soit, Alexandre le grand (afin de ne parler des autres) en bâtit une en mémoire de son cheval & lui donna le nom de Bucéphale. Mais (à mon jugement) ce que Pompée fit se doit trouver de plus grande raison. C'est quand il eut chassé Mithridate, au propre lieu de la bataille il fonda une ville & l'appela Nicopoli [Nicépolis], laquelle est située en Arménie la mineure. Ce néanmoins Seleuque [Séleucus] les passa de beaucoup. Car il bâtit trois Apamies [Apamées] pour sa femme, cinq Laodicies [Laodicées] pour sa mère, pour lui neuf Séleucies & pour son père dix Antiochies [Antioches].

Mais d'autres n'ont pas tant cherché le fruit d'honneur envers la postérité par excès de dépense, comme ils ont fait par quelques nouvelles inventions.

César fit semer un boccage des grains de la branche de laurier qu'il avait porté en triomphe & puis le dédia aux triomphes futurs.

Près du lac d'Ascale [Ascalon] en Syrie, il y avait un temple insigne, dedans lequel était le simulacre de Dercète [Dercéto], portant visage & tout le buste de femme, le demeurant comme un poisson, pource que là dedans Dercète [Dercéto/Dercétis] s'y noya & eût été réputé sacrilège le Syrien qui eût mangé du poisson de celle eau.

Les Modénais, auprès du lac Fucin, firent une Médée en forme de serpent, à raison que par son moyen ils furent délivrés de l'ennui de telle vermine.

À celle chose sont semblables l'Hydre d'Hercule combattue aux palus de Lerne, Io muée en vache & toutes les fictions des poètes antiques, lesquelles me plaisent assez pourvu que leur fin tende à aucune vertu, comme fit le tableau mis au sépulcre du Simande [Osimandias] roi qui là était représenté en juge & à l'entour de lui une troupe de princes vêtus d'habits sacrés, portant chacun au col l'image de vérité, pendant jusque sur la poitrine, faisant comme signe de la tête, à yeux fermés & au milieu y avait un monceau de livres, dessus lequel était écrit : CE SONT LES VRAIS MEDICAMENTS DE L'AME.

Mais (si je ne m'abuse) l'usage des statues a mieux valu que toute autre chose, considéré que l'on en pare les bâtiments sacrés & profanes, publics & particuliers, & même qu'elles nous donnent merveilleuse mémoire tant des hommes que de leurs actes.

En vérité, quiconque les inventa fut de gentil esprit & est à croire que la religion en vint premièrement.

Aucuns maintiennent que ce furent les T<o>scans & des autres les attribuent aux Telchiniens [Telchines] ou Curètes de Rhodes, disant qu'ils furent les premiers qui oncques firent des statues à leurs dieux, lesquelles, au moyen de certains charmes & secrets de magique, faisaient aucunes fois tomber des nues, pluies & autres choses admirables, jusques à faire voir des animaux inusités à l'invocation & selon le désir des sacrificateurs, voire changer les corps en des formes nouvelles.

Cadmus, roi des Phéniciens, fils d'Agénor fut (ce disent aucuns) tout le premier qui consacra aux temples les images des dieux. Toutefois j'ai lu en Aristote que les premi<ère>s furent mises dans le marché d'Athènes, pour Harmodi [Harmodius] et Aristogiton, lesquels avaient délivré le pays de la puissance du tyran Pisistrate.

[f. 155v<sup>o</sup>]

Et Arri<e>n en son histoire afferme que Xerxè<s> les emporta en sa ville de Suse, mais que du depuis Alexandre les rendit à iceux Athéniens.

L'on dit qu'à Rome il y souloit avoir tel nombre de statues qu'on les disoit communément être un autre peuple de pierre.

Rapsinate, qui a été des plus antiques rois d'Égypte, fit faire au dieu Vulcain des statues de pierre hautes de vingt-cinq coudées. Puis Sésostris en eut pour lui & pour sa femme, qui arrivaient à trente-deux.

Amasis, à Memphi<s>, en fit une couchée, dont l'étendue était de quarante-sept pieds & à la base y en avait deux autres, chacune de vingt pieds en hauteur.

Joignant la sépulture de Simande [Osimandias], roi d'Égypte, y avait trois figures de Jupiter, taillées en une seule pierre, ouvrage de Memnon, merveilleux, desquelles l'une assise était si grande que son pied surpassait sept coudées. & outre l'artifice de l'ouvrier & la démesurée grandeur de la pierre, il n'y avait en cette lourde masse nulle fente ou crevasse, ni tache, qui est chose très admirable. Mais du depuis les successeurs, voyant que les pierres ne pouvaient suffire aux grandes entreprises conçues en leurs courages, firent fondre des statues d'a<i>ra<i>n, arrivant à cent coudées. Ce néanmoins Sémiramis par dessus tous les autres, voyant que pierre lui faillait & qu'elle désirait quelque chose de si grand que l'airain même n'y pourrait pas suffire, commanda que son effigie ou semblance fût taillée en une pierre de dix & sept grands stades, joignant la montagne Bagistan, au pays de Médie & voulut que cent hommes de la même manière lui fissent des présents en toute humilité & révérence.

Encore, quant à ces statues, n'est à oublier ce que j'ai lu en Diodore, à savoir que les imagiers d'Égypte étaient si rusés en leur art & de si bon entendement, que de diverses pierres taillées & mises en divers lieux, ils en faisaient un corps dont les parties se rapportaient si justement que l'on eut dit le tout être partie d'un atelier & d'une même main. Voire & dit-on que l'effigie d'Apollo<n> Pythien qui était en Samos, fut faite par celle manière & qu'une des moitiés appartenait à un nommé Thélèse [Théléclès] & l'autre à Théodore qui la fit en Éphèse.

Or soient ces choses dites ainsi que pour plaisir, lesquelles combien qu'elles fassent grandement à propos, si veuille-je qu'on les prenne ici comme empruntées du livre prochainement suivant par exprès du chapitre, auquel nous traiterons des monuments des personnes privées, où elles sont dues principalement – car, ne souffrant les particulier & privés que les princes les passassent en frais & dépense, brûlant aussi bien qu'eux de convoitise de gloire & désirant grandement par quelque manière que ce fût, acquérir bruit & renommée, pour ce faire, n'ont en rien épargné le coût, tant que leur chevance s'est pu étendre ; & quant à ce qui gisait en la puissance des ouvriers & pouvait être occupé & prévenu par vivacité de l'esprit, cela ont ils premiers usurpé & pratiqué en tout soin & diligence, si que par les desseins & beaux ouvrages qui en sont ensuivis, ceux-là en contendant de parité avec les susdits princes, sont (à mon jugement) venus jusques au point de ne leur être inférieurs, au moins de guères –, par quoi soit réservé le reste pour mon livre prochain, duquel j'ose promettre qu'en le lisant on y prendra plaisir. Mais cependant venons à la fin prétendue de cestui-ci.

f. 156

*À savoir si les statues se doivent mettre aux temples & quelle matière est la plus commode pour les faire.*

Chapitre dix-septième.

Il est des gens qui ne veulent point que l'on mette des statues dans les églises & disent que le roi Numa le défendit, suivant la discipline des Pythagoristes. Aussi Sénèque s'en gaudit soi-même & ses concitoyens, disant : « Nous nous jouons des poupées comme petits enfants ».

Plus ceux qui sont institués par nos prédécesseurs, amenant leurs raisons, parlent ainsi des dieux : qui sera le sot qui n'entende que la divinité se doit imaginer par l'entendement, non pas d<é>finir sous des choses sujettes à la vue ? Il est plus que certain qu'on ne saurait donner formes ou linéaments qui puissent imiter ou contrefaire une chose si grande, non seulement sa

minime partie. Et pensent iceux qu'il serait bon enfin qu'il n'y en eût nulles faites de main d'homme, afin que par cela l'on pût venir à ce point, qu'un chacun en son cœur conçût & imaginât du souverain prince & créateur de toutes choses, & aussi des créatures spirituelles & célestes comme les anges, telles conceptions & fantaisies qui fussent propices & accommodées à la portée & force de son entendement. Car en ce faisant l'on porterait plus de révérence à la majesté de la divinité.

D'autres maintiennent au contraire que, par très bon & très sage conseil, les espèces humaines ont été formées en dieux, à ce que plus facilement les ignorants & simples gens se convertissent de leur mauvaise vie &, allant voir des simulacres, ils estimassent aller devers les dieux.

Encore d'autres ont voulu que les effigies des gens de bien, lesquels ont fait profit aux républiques & de qui la mémoire a été consacrée au nombre des hauts dieux, fussent mises en lieux sacrés, pour être vues du monde, à ce que ceux de la postérité, en leur faisant honneur, soient par appétit de gloire épris de suivre la voie de vertu. Quoi qu'il en soit, il y a bien à faire à donner forme due aux statues, principalement qui se mettent aux temples, à connaître les lieux qu'elles méritent & où elles doivent être fréquentes, & de quelle matière on les doit façonner.

Certainement il ne les y faut pas ridicules – comme celle du dieu que l'on met aux jardins pour épouvantail des oiseaux, ni comme celles qui parent les portiques en contenance de soldats furieux – & semblables. Et n'est pas bon aussi qu'on les loge en un coin, ou en lieu trop serré ou peu voyant. Mais avant passer outre, je parlerai de leur matière & puis nous poursuivrons le reste.

Les anciens (à ce que dit Plutarque) faisaient leurs images de matière de bois, comme fut celle d'Apollo<n> en Délos & le simulacre de Jupiter qu'on fit de vigne en la ville de Populonie [Populonia], maintenant Piombino, où l'on dit qu'il dura par plusieurs siècles sans être endommagé. Semblablement, la statue de Diane en Éphèse était d'ébène, comme plusieurs témoignent, mais Mucian [Mucianus] le dit de vigne.

Peras [Peiras] qui fit bâtir le temple de Juno<n> en Arg<o>s & qui en fit sa fille abbesse, voulut que Jupiter fût d'un tronc de poirier.

Aucuns peuples ne permettaient qu'on fit des dieux de pierre, pource que c'est matière trop dure & trop rebelle. Aussi refusaient-ils l'or & l'argent en cet endroit à raison qu'ils viennent de terre infertile ou bréhaïne & que leur couleur est sem[f. 156v°]blable à celle des malades. Mais comme dit le Poète :

*Jupiter était en son temple  
Bien magnifique, & non pas ample,  
Tenant son triple foudre entier  
D'un bon ouvrage de potier.*

Entre les Égyptiens il y a eu des hommes lesquels ont estimé Dieu être feu tout pur & sa demeure en la région éthérée, mais que les sens de l'homme ne le peuvent comprendre. & à cette cause pour le représenter, ils enfermaient du feu en du cristal.

D'autres ont estimé que l'on pouvait convenablement représenter les dieux en pierre noire, pour autant que celle couleur est incompréhensible. Toutefois il en a été qui les aimaient mieux d'or, pource qu'il semble que les étoiles soient dorées. Quant est à moi je suis encore en doute de quelle matière on les doit faire. Car il faut qu'elle soit singulièrement noble pour une telle essence. Or est-ce que la rareté approche de la dignité ? Ce néanmoins je ne suis pas celui qui veut qu'on les fasse de sel, comme Solin témoigne que soulaient jadis faire les Siciliens ni de verre, ainsi que dit Pline qu'aucuns les firent. Pareillement je ne suis pas d'avis qu'on les forge d'or ou d'argent, non que ce soit pour la raison des dessus mentionnés, lesquels improuvent ces métaux pour avoir été pris en terre stérile & qu'ils ont couleur de malades, ains j'ai plusieurs autres raisons, entre lesquelles est la prochaine que je me persuade appartenir à la religion, à savoir que les simulacres mis pour être honorés en mémoire des dieux doivent approcher le plus qu'il est possible de leur éternité, au moins en tant que les mortels peuvent trouver des matières semblables.

Mais que dirai-je être la cause pourquoi l'on donne tant d'autorité à l'opinion procédée de nos ancêtres, qui maintenaient que l'effigie de Dieu mise en certaine place & une autre de même

assise en autre endroit n'exaucent tant les oraisons & ne font pas tant de miracles l'une que l'autre ? En vérité si l'on transporte celles que le populaire adore coutumièrement, & où il a dévotion, à peine pourrait-on trouver qui par après y adresse ses vœux, par quoi il faut que leurs sièges soient stables, proprement dédiés & de si grande majesté que l'on les ait en toute révérence.

L'on dit qu'on n'a point vu (pour le moins d'âge d'homme) chef-d'œuvre exquis avoir été fait d'or, comme si le roi des métaux se dédaignait d'être fardé par humain artifice. Certainement s'il est ainsi, il n'est pas bon d'en faire les images des dieux, puisque nous le désirons approcher de la perfection. & davantage il se pourrait trouver des gens lesquels émus de convoitise, les feraient aussi tôt fondre qu'ils leur auraient rasé la barbe.

À cette cause je serais d'avis qu'on les fit de beau cuivre, ou bien de marbre blanc.

Mais en ce cuivre il y a quelque chose qui tient plus de l'éternité & les en pût on faire tels qu'on aurait plus de cause d'abominer le maléfice d'un larron s'il les avait détruits que de dire qu'il y eût eu aucun grand profit, c'est [f. 157] de les faire à coups de marteau ou à la fonte si ténues, que leur lame ne soit sinon comme une peau.

Je trouve aux Écritures qu'on fit jadis une image d'ivoire de si grande hauteur qu'à peine pouvait-elle être mise sous le couvert du temple, chose que je n'approuve point, considéré qu'il faut que la forme soit convenable en grandeur, en façon & en correspondance de parties.

Aussi ne fait-il pas beau voir de représentations des dieux barbus & furieux en regard, joignant des figures de vierges simples & délicates. Mais la rareté (comme il me semble) cause l'honneur qu'on leur fait, par quoi sur un autel on en pourra mettre deux seulement, ou trois au plus. Puis, si le nombre faisait presser les sièges, on les pourra loger dedans des niches, où ils auront commodément leurs places. Et voudrais bien, quant à ma part, que chacune de ces statues démontrât en geste & en habit une grâce héroïque, même que s'il était possible, l'ouvrier exprimât en sculpture la vie & les mœurs du personnage au nom de qui la figure sera. & ne me plaît qu'il leur donne le geste de joueurs d'épée ou de farces, encore que cela lui semble beau, mais que tant au visage qu'au demeurant du corps, l'image porte majesté digne d'un dieu, si qu'il semble aux entrants dedans le temple, que tant des yeux comme des mains cela leur fasse signe de les recevoir agréablement & de gratifier à leurs prières. Voilà quelles je veuille que soient les statues qu'on mettra dans les temples. Mais si elles sont d'autres sorte, je conseille qu'on en décore les théâtres, ou autres bâtiments publics.

*Fin du septième livre.*